

ICN
 INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
 SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



Photo: Jean-Exiga

SIMONE GUERRINI

« RIEN N'EST ÉCRIT »

P5 À 7

1,60€



**ÉCONOMIE CORSE
 ENTRE DEUX VAGUES**

P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
 BRÈVES P10

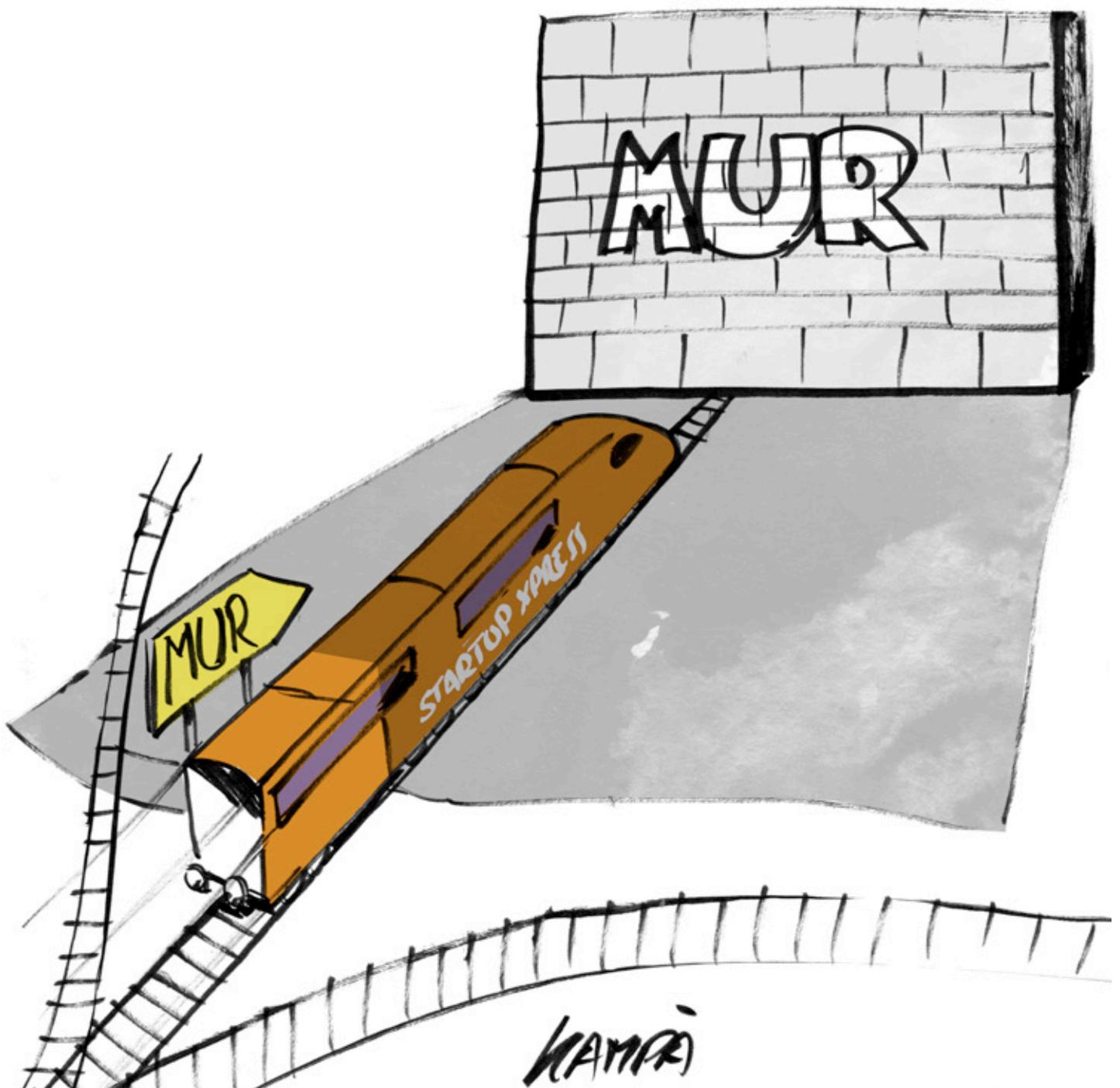
SOCIÉTÉ P 24 • KEVIN PETRONI P26
 STÀ IN CASA P28

CARNETS DE BORD P29 • UN ANNU FÀ P30
 ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

JE SUIS SURPRIS :
ON VA SE LE PRENDRE



SOMMAIRE

À LA UNE

INCONTRU

SIMONE GUERRINI

«RIEN N'EST ÉCRIT»

P5 À 7



OPINIONS

ÉCONOMIE **ENTRE DEUX VAGUES**

EN BREF ET EN CHIFFRES

SOCIÉTÉ **LE BIO SE MET AU VERRE**KEVIN PETRONI **REGARD SUR D'IMPOSSIBLES RETOURS**

STÀ IN CASA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P24

P26

P28

P29

P30

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Vindetta vigliacca

Luni, u 22 di farraghju di u 2021, a mani. Una piccula vintina di ghjuvanotti Lriesci à entra inde a prifittura di Corsica, in Aiacciu, dopu avè appruffittatu di a ghjunta d'una vittura di serviziu davanti à u purtoni principali. Si tratta di membri di u cullittivu chì dumanda l'avvicinamentu di dui membri di u commandò Erignac nant'à l'isula, Alain Ferrandi è Pierre Alessandri. Pà sbuccacci, ssi dui ultimi ùn devini più essa cuncirnati da u statutu di DPS, vali à di di prighjuneru signalatu di manera propiu particolari; un statutu mantinutu da u governu attuali, chì hà fattu di u cartulari Erignac, com'è tutti i guvirnanti dipoi 23 anni, un affari puliticu à più pudè, senza mancu rispittà u dirittu. Ssi ghjovani sò riisciuti à cullà inde i scagni di u cuurinatori pà a securità in Corsica è ani fattu svintulà dui striscioni: «Libertà» è «Libertà pà Ferrandi». I forzi di l'ordini, trapassati da st'uparazioni chì l'hà surprisi, sò sbarcati in furia pà minà i militanti naziunalisti è lampalli fora cù viulenza. Certi ghjovani sò stati feriti è curati à l'uspidali, com'è Simon Paulu Ferrandi, u fighjolu d'Alain Ferrandi, cù u capu chì sanguinava mentre ch'ellu rispundia à i dumandi di i ghjurnalisti prisenti davanti à u Palazzu Lan-tivy. S'è l'uparazioni mediatica hè stata un successu cù a brama di purtà un'azioni pacifica sicondu i militanti, l'amministrazioni prifitturali hà sceltu di riagiscia cù una bastunata di quilli putenti. Ma, com'ella a dici a canzona Inghjustizia di u gruppu L'Arcusgi, «più cresci a repressione, più lotta piglia forza», si sà. Missa à a risa di l'isula sana pà sta mancanza trimenda di securità à i so porti, a prifittura di Corsica s'hè vindicata à a so manera. A matracca hà vintu contr'à u dialogu. Ma a battaglia di sti ghjuvanotti, di i famighji è di l'amichi d'Alain Ferrandi è Pierre Alessandri hà da cuntinuà è s'hà da rinfurzà, vistu chì stu sughjettu di l'avvicinamentu faci di più in più l'unanimità ind'è noi. U Statu francesi ferma u solu à sarrà l'ochji è à tappassi l'arechji... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

MORPHÉE

Sommes-nous tous dans un état de décérébration plus ou moins avancée, lovés dans les bras de Morphée ? La question, rien moins qu'oiseuse, mériterait d'être posée. Le sommeil est certes nécessaire à l'homme. Mais il en est du sommeil comme de toutes choses : l'excès nuit. Surtout quand le recours à Morphée nous est imposé à grand renfort de « *Dormez ! Je le veux !* » par des Big brothers de tous poils, jamais à court lorsqu'il s'agit d'édicter d'intolérables contraintes pour nous mener, in fine, vers une somnolence constante et les fourches caudines de l'addiction.

Selon le *Who's Who* de l'Olympe, Morphée, jeune homme charmant, bien éduqué, bel esprit, serait le fils d'Hypnos, dieu grec du sommeil. Enfant choyé, il fut doté d'ailes. Dotation pratique pour tous déplacements en des temps où hélicoptères et jets privés, Maserati ou Mercedes blindée toutes options, ne faisaient pas encore partie de l'indispensable panoplie de tout fils ou amant d'un immortel, détenteur d'un droit régalien poussiéreux, inadapté, mais hermétiquement fermé à toute réforme. Morphée, pour sa part, se vit par surcroît attribuer le pouvoir d'endormir les hommes, en les touchant avec une fleur de pavot. Attention délicate. Écologique dans l'âme. Sort bien plus gratifiant que celui réservé à Io, jamais primée dans le moindre concours agricole ; ou celui fait à Bacchus, en grand danger de finir, avant de naître, flambé comme une crêpe au nectar, victime de l'ire de Junon. La fleur utilisée par Morphée, connue des herboristes sous le nom de *papaver somniferum*, a d'indéniables effets sédatifs, analgésiques et soporifiques qui lui valurent un rang d'honneur dans la pharmacopée. Vertus retrouvées au début du XIX^e siècle dans un alcaloïde de l'opium : la morphine. Mais Morphée, lui, outre ces mêmes vertus thérapeutiques, possède un pouvoir inquiétant : il peut se glisser dans les rêves puis la vie des hommes et, grâce aux ressources infinies de sa polymorphie, [terme lexical d'origine évidente] il peut « *en prenant figure humaine, gouverner le monde* ». Ainsi parla Ovide... Je n'ai, hélas, jamais lu Ovide. Mais j'ai souvenir d'un conte de Perrault dans lequel un berger évolua vers l'état de mouton. Les conséquences de pareilles métamorphoses me hantent encore et me poussent à me méfier de tous celles et ceux qui me paraissent avoir un air de famille avec Morphée. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

H U M E U R

Discorsi scemi

Les déclarations pas forcément pertinentes s'accumulent, les invectives fusent, les accusations pas toujours fondées ni dénuées d'une profonde hypocrisie se multiplient : pas de doute, la campagne électorale est lancée. Du réchauffé, direz-vous. Difficile de prétendre le contraire, mais tout comme chaque année a droit à son parfum «naturel» de Beaujolais nouveau, 2021 innove à sa manière: la mode est de toute évidence au contresens, à l'incongruité. Nous étions il est vrai habitués à de multiples petits arrangements avec les faits et la réalité depuis 2017, et singulièrement depuis le début d'une pandémie qui célèbre en ce moment son premier anniversaire en soufflant 400 âmes par jour au pays de la startup et du pari gagné réunis. Cela étant, qui peut prétendre ne pas avoir sursauté en apprenant qu'il fallait «*mettre le pays au régime*» de la bouche d'un Gérard Larcher rubicond et plus que jamais en surpoids, alors même que les files d'étudiants affamés s'allongent devant les points de distribution de nourriture? Qui affirmerait avoir subi auparavant tant d'éloges délirants et jobards à propos de l'omniscience d'un occupant de l'Élysée? Il est vrai que celui-ci avait déjà été hissé au rang des thaumaturges... Même Jack Lang et quelques autres sycophantes n'avaient osé si «*hénaurme*» en 1981, c'est dire la qualité de la performance actuelle.

Motif légitime de satisfaction locale, la vie politique insulaire tient son rang dans cette débauche d'inepties. Nous avons ainsi pu lire une forte pensée à propos du besoin pour la Corse d'être dirigée par des gestionnaires pragmatiques... la veille du jugement confirmant que par la faute desdits gestionnaires, la Collectivité devait payer 86 M€ à une compagnie maritime. De la même manière, nous avons goûté une admonestation sur la nécessité de «*décrisper la vie politique insulaire*» au moment où son auteur fait tout ce qui est en son pouvoir pour y apporter un maximum de tension, y compris au sein de sa majorité municipale. Ou ces longs communiqués expliquant que l'action des jeunes militants à la préfecture le 22 février était certes fondée, mais qu'il fallait «*privilégier le dialogue*»... et justifiant pour cette raison leur absence à une conférence des présidents de groupes de l'Assemblée de Corse. De toute évidence, le dialogue est essentiel, encore faut-il être deux pour l'entamer ou le renouer; la gestion est sans aucun doute chose admirable, tant qu'en son nom on n'accumule pas dettes et «trous» étranges ; et décrisper une situation est primordial, mais implique qu'on commence par y mettre du sien. ■ **Eric PATRIS**

SIMONE GUERRINI

« RIEN N'EST ÉCRIT »

Elle dit avoir encore l'énergie d'une femme de quarante ans, alors qu'elle en a presque le double. Entrée en 1996 en politique, alors que la parité n'était pas encore inscrite dans la loi, elle a été successivement maire de son village, conseillère territoriale, conseillère exécutive puis adjointe au maire d'Ajaccio. Entretien avec une femme dont la devise est « Rien n'est écrit ».



«Je n'ai pas eu le sentiment d'être déracinée car ma famille était un cocon et que, même loin de notre île, un certain «culte» de la Corse était entretenu par les Corses de la diaspora. Mon berceau familial, mes racines corses et mon exil ont fait ce que je suis.»

Votre parcours politique témoigne de votre passion pour la culture et le patrimoine. Y a-t-il une émotion esthétique qui vous a bouleversée, que vous ne pourrez jamais oublier?

Bien sûr! C'est le son d'un balafon au milieu de la nuit... en pleine brousse... Je dormais à la belle étoile, sur un lit de camp, sous une moustiquaire... et j'ai entendu ce son qui emplissait un lieu que je savais immense, à perte de vue... Je ne pourrai jamais oublier la beauté et la plénitude de ce moment. Je suis née à Ajaccio en 1945 mais, à quatre ans et demi, j'ai suivi mes parents en Afrique car mon père venait d'obtenir un poste à Dakar. Dans ma famille, l'harmonie régnait, l'harmonie mais pas la monotonie. J'ai reçu une éducation stricte mais bienveillante car ma mère était un «cœur» et mon père, un homme d'action, qui avait un grand sens de l'honneur et n'avait peur de rien. Tous deux ont toujours veillé à ne jamais déroger à certains principes tels que le respect de soi-même, des autres et de la nature. Ce sont ces valeurs, amour et respect, qu'ils m'ont transmises et que j'ai essayé de transmettre, avec mon époux, Paul Guerrini, à mes deux fils Jean-Philippe et Marc.

Etre déracinée à quatre ans et demi, c'est une épreuve difficile, non?

Je n'ai pas eu le sentiment d'être déracinée car ma famille était un cocon et que, même loin de notre île, un certain «culte» de la Corse était entretenu par les Corses de la diaspora. Mon berceau familial, mes racines corses et mon exil ont fait ce que je suis. Je suis consciente d'avoir eu beaucoup de chance car j'ai eu une enfance choyée puis une jeunesse de rêve dans des pays magnifiques.... Je me suis nourrie des rencontres que j'ai faites et des lieux où j'ai vécu, que ce soit en Afrique ou en Polynésie. Ces territoires fort différents n'ont appris la relativité de toute chose et l'acceptation de l'autre dans sa différence.

Vous êtes entrée en politique sur le tard, à 47 ans, quand vous avez succédé à votre père à la mairie d'Urbalacone. Aviez-vous envisagé une carrière politique?

Pas du tout. Même si j'ai toujours baigné dans la politique, je ne m'y étais pas vraiment destinée. Après une carrière de 40 ans au service de la France puis du président Omar Bongo, mon père, gaulliste convaincu, était revenu en 1978 dans son village d'Urbalacone, son port d'attache, et avait été élu maire. En 1996, quand il est tombé malade, il a souhaité que je lui succède. Voilà comment je suis devenue maire de mon village! J'ai adoré me consacrer à son développement, notamment en créant des logements sociaux, des Points d'accueil multimedia (PAM), une station d'assainissement roseaux... à son animation culturelle aussi, ainsi qu'à la sauvegarde de son patrimoine qui est très riche. J'étais de toutes les réunions pour faire aboutir les dossiers que je portais. Ce premier mandat m'a passionnée! Et un jour, en 1998, je m'en souviens encore, j'ai reçu un coup de fil de Jean Baggioni. Je ne l'avais jamais rencontré. Il m'a demandé d'être sur sa liste pour les élections territoriales, en position éligible!

Vous n'avez pas hésité?

Pas longtemps. Et me voilà conseillère territoriale, à l'Assemblée de Corse, à l'heure où la parité n'était pas obligatoire: nous n'étions que 7 femmes sur 51 conseillers territoriaux... Comme tous mes collègues, je devais siéger dans de nombreux conseils d'administration, notamment ceux des offices et agences auxquels j'étais très assidue. J'ai adoré comprendre les rouages politiques et économiques de la Collectivité territoriale de Corse. En six ans, je pense avoir acquis une vision à la fois globale et assez approfondie de cette institution. La mandature touchait à sa fin et, en 2004, je rempilais pour une autre aventure. Pendant la campagne, nous n'avions jamais parlé, avec Ange Santini, des futurs postes au Conseil exécutif, bien que pour certains c'était une évidence!

Vous prépariez-vous à cette éventualité?

Pas du tout! Mais peut-être qu'au fonds de moi-même, je l'espérais... Le jour de la constitution du Conseil exécutif par les leaders de liste, nous déjeunions avec quelques colistiers, en centre-ville, en attendant que la réunion au sommet se termine et que la fumée blanche apparaisse. On nous a enfin appelés pour revenir à l'Hôtel de Région. Et là... Ange Santini annonce que je suis membre du Conseil exécutif, conseillère en charge de la culture, du patrimoine et de l'audiovisuel! Quelle joie! Quel défi! J'ai mesuré immédiatement la responsabilité et la charge de travail que ce poste exigeait et réalisé qu'il allait me falloir beaucoup d'implication, beaucoup de temps pour approfondir ces domaines, d'autant que j'avais à mettre en application la loi de décentralisation culturelle de 2002. Je ne savais pas, à cet instant, que j'allais faire des rencontres humaines aussi enrichissantes ...

«Je ne savais pas, à cet instant, que j'allais faire des rencontres humaines aussi enrichissantes ...»

En 2004, vous devenez la première conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine depuis 1992 car le premier président du Conseil exécutif, Jean Baggioni, n'avait jamais délégué ces compétences. Comment conceviez-vous votre fonction?

Je savais, grâce à mon mandat de maire puis de conseillère territoriale, que l'écoute et le dialogue étaient le socle de l'action politique, surtout dans le domaine culturel. Je suis donc allée «sur le terrain», comme on dit, rencontrer les élus et les acteurs culturels. J'ai parcouru toute la Corse, découvert son patrimoine bâti et immatériel, écouté tous ceux qui ont à cœur de créer et de faire découvrir la richesse de notre île. J'en garde des souvenirs extraordinaires. Il fallait répondre rapidement aux besoins des élus, des acteurs culturels et des publics. Après de nombreuses réunions de concertation avec les acteurs culturels, j'ai élaboré, grâce au concours efficace et avisé des services, les orientations d'une nouvelle politique culturelle et patrimoniale pour la Corse ainsi qu'un nouveau règlement

« Je suis instinctivement écologiste. Pour moi, l'écologie est un vécu et non pas une idée ou un fantasme. Mes racines corses, mon enfance et ma jeunesse dans des pays comme l'Afrique ou la Polynésie m'ont fait aimer la nature avec laquelle je vis en osmose »

des aides. Celui-ci a été débattu et amendé en Commission du développement social et culturel de l'Assemblée de Corse... qui l'a voté à l'unanimité!

En six ans, quels sont les projets que vous avez réalisés?

J'ai toujours eu à cœur de transmettre notre patrimoine bâti, immatériel et artistique aux générations actuelles et à venir. Je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert de ce que nous avons réalisé mais j'ai participé à l'inscription du cantu in paghjella sur la liste de sauvegarde d'urgence du patrimoine immatériel de l'Unesco, engagé le programme de restauration des chapelles à fresques ainsi que celui du projet de création du Centre de conservation-restauration du patrimoine mobilier de Corse de Calvi. Dans le domaine audiovisuel, notre majorité a porté Via Stella sur les fonds baptismaux. Je m'arrêterai là. Mais on a toujours des regrets, des choses que l'on a pas eu le temps de faire aboutir, comme le Pôle d'excellence en audiovisuel ou la Bibliothèque numérique de Corse, et d'autres encore ...

Pourquoi ces deux projets ont-ils été abandonnés?

Parce que six ans, c'est insuffisant et qu'il nous a manqué encore six ans pour consolider les bases que nous avions jetées. En 2010, nous n'avons pas été réélus et ceux qui nous ont succédé ont fait d'autres choix. Je le regrette profondément. Je reste persuadée que la réalisation de ces deux projets aurait pu rendre la Corse visible au plan international, en plus de créer de nombreux emplois et de valoriser notre patrimoine naturel et historique. Mais je ne connais pas la nostalgie. Ma vie en exil m'a appris qu'il faut partir sans se retourner. Et puis, depuis 2008, j'étais élue de l'opposition au Conseil municipal d'Ajaccio sur la liste de Paul Ruault, aux côtés de Laurent Marcangeli dont j'ai pu à cette occasion apprécier les qualités de cœur et les capacités à gérer les affaires publiques. Aussi, quand il m'a proposé d'être sur sa liste aux élections municipales de 2014, c'est sans hésitation que j'ai accepté. Ce n'était pas une période facile pour moi puisque je venais de perdre mon époux, Paul Guerrini, dans des conditions très douloureuses. Un homme au cœur immense dont la présence à mes côtés me manque terriblement. Il a toujours respecté mes choix, et surtout, m'a encouragée et soutenue dans tout ce que j'ai entrepris.

Vous devenez donc, en 2014, adjointe au maire d'Ajaccio en charge de la culture et du patrimoine. Quelles sont les actions que vous avez menées en six ans?

Elles sont nombreuses. Là encore je ne vais pas faire une liste à la Prévert! Quoi de plus enthousiasmant que de travailler à l'amélioration de l'offre culturelle de la ville qui vous est chère, de protéger et de valoriser son patrimoine. J'ai eu la chance de côtoyer des fonctionnaires passionnés, pour qui la réussite de leurs missions est essentielle, et je m'en réjouis. La fréquentation de l'Espace Diamant a augmenté de plus de 30%. J'ose espérer que

les choix de programmation y sont pour quelque chose. Nous avons voulu mettre l'accent sur la jeunesse avec une programmation spécifique, une médiation accrue et le succès a été au rendez-vous. Les bibliothèques et les médiathèques de la ville n'ont pas été oubliées non plus. Aujourd'hui, elles proposent une animation culturelle et une programmation annuelle très diversifiées. Quant à notre magnifique Musée Fesch, il organise chaque année des expositions de qualité très appréciées. Enfin, plus récemment, dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon, la Ville a entrepris un vaste programme de restauration de la statue dédiée au souvenir Napoléonien. Mais il y a encore tant à faire...

C'est-à-dire?

L'année prochaine, la Bibliothèque patrimoniale sera restaurée et « rendue » aux Ajacciens, l'Antiquarium du baptistère paléo-chrétien de St Jean sera achevé. En 2023, le Conservatoire de musique, danse, théâtre Henri Tomasi sera inauguré. C'est un acte architectural remarquable et les installations prévues sont des plus modernes. Quant à la Citadelle qui vient d'être restituée à la Ville, le maire d'Ajaccio a décidé qu'elle resterait ouverte pendant les travaux de restauration, les fouilles archéologiques et les travaux de dépollution qui doivent y être réalisés. Afin que les Ajacciens se la réapproprient et participent à son devenir, en attendant qu'elle soit définitivement aménagée, nous avons initié une période de préfiguration pendant laquelle nous proposerons des manifestations et des événements culturels et patrimoniaux.

Avez-vous un élément de prédilection? Air, eau, terre ou feu?

La terre. Je suis instinctivement écologiste. Pour moi, l'écologie est un vécu et non pas une idée ou un fantasme. Mes racines corses, mon enfance et ma jeunesse dans des pays comme l'Afrique ou la Polynésie m'ont fait aimer la nature avec laquelle je vis en osmose. Notre nature est puissante mais si vulnérable! L'épidémie que nous vivons est d'ailleurs le signe que son équilibre est bouleversé. Cela doit nous enseigner qu'il faut la respecter. J'en suis convaincue.

Y a-t-il une couleur qui a votre préférence?

Toutes. Sauf le noir, qui reste pour moi la couleur du deuil, bien que la petite robe noire soit très élégante pour une femme!

Selon vous, notre existence est-elle une question de choix ou de hasard?

Je me suis toujours demandé quelle est la part de choix dans une vie, dans ma vie. Et aujourd'hui encore, je m'interroge sur l'existence du destin... Mais ce dont je suis sûre, c'est que, quels que soient les événements qui m'ont été imposés ou que j'ai choisis, que ce soit dans ma vie privée, professionnelle ou publique, je n'ai jamais voulu déroger aux valeurs que ma famille m'a transmises. Ce code moral a été le fil conducteur de ma vie et ne m'a pas empêchée de m'adapter à l'évolution de notre société. Bien au contraire... ■ **propos recueillis par George GLINATSI**

ECONOMIE

ENTRE DEUX VAGUES

Au sortir du confinement décrété en mars dernier, le mot d'ordre était de « sauver la saison », le « quoi qu'il en coûte » n'étant jamais bien loin. En fait de sauvetage, les entreprises corses ont surtout eu le temps de prendre une petite respiration entre deux vagues.

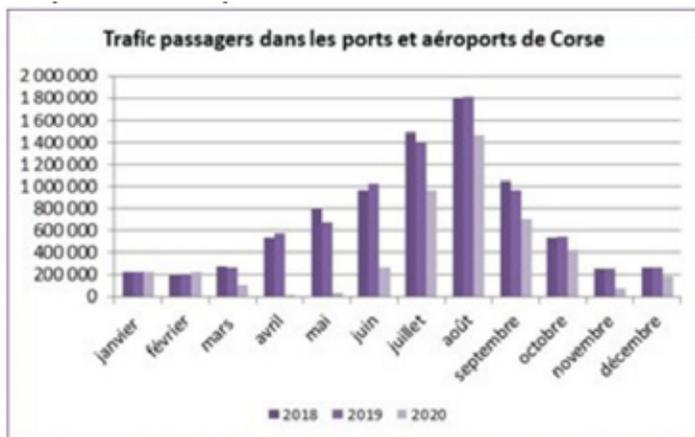
Corsica Statistica a publié le 19 février une étude consacrée au troisième trimestre 2020. La Corse comptabilisait alors 81006 emplois salariés dans le privé et, au cours du deuxième trimestre, une contraction « sans précédent des effectifs » était observée [-8,3 %] suite aux mesures de confinement. Et si, lors de l'été, l'emploi salarié privé est reparti à la hausse de 6,1 % durant ce troisième trimestre, sur un an, cet effectif se repliait toujours. En effet, entre le troisième trimestre 2019 et le troisième trimestre 2020, le privé accusait une contraction de 3,4 %. Soit une perte d'environ 2 900 emplois salariés.

La reprise d'activité au sortir du confinement s'est accompagnée d'une nette progression du nombre de déclarations préalables à l'embauche, hors intérim, avec +120,3 % sur le trimestre. Mais en glissement annuel, cette hausse s'avérait bien moins significative: avec 22 865 intentions d'embauche hors intérim déposées auprès des caisses d'Urssaf de Corse, elle représentait 5,1 % par rapport à l'année précédente. Ces recrutements potentiels émanaient principalement de petites entreprises [66 % ont moins de 10 salariés] évoluant dans les secteurs des services, de l'hébergement et de la restauration, et concernaient surtout des contrats à durée déterminée de plus d'un mois, dont le nombre progressait de 15 % sur un an. Seuls les contrats de courte durée (moins d'un mois) accusaient un repli de 13,8 %. Sur le troisième trimestre 2020, tous les secteurs affichaient une hausse des effectifs: +26,3 %, soit un gain de près de 2131 emplois suite à la réouverture des établissements du secteur hôtellerie-restauration en plein cœur de l'été. Pour autant, l'effectif recensé à la fin de ce trimestre était nettement inférieur à celui de 2019 [-17,7 %].

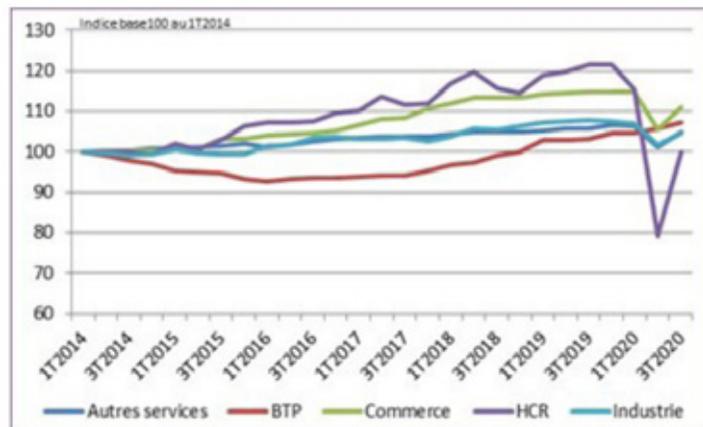
Côté chômage, à la fin du troisième trimestre 2020, on dénombrait 24 290 personnes inscrites à Pôle emploi en Corse dans les catégories A, B et C, soit une contraction de 11,4 % par rapport au trimestre

précédent. L'embellie concerne les deux départements mais plus particulièrement la Corse-du-Sud qui enregistre un repli de 13,9 % contre une baisse de 8,8 % pour la Haute-Corse. À l'échelle nationale, l'évolution est plus modérée [-0,5 %]. Dans le détail, l'effectif des demandeurs d'emploi affichait une tendance plus favorable dès le mois de juin qui s'est poursuivie en juillet et août 2020 avec un repli plus marqué au mois de juillet [-9,3 % sur un mois]. Pour autant, le niveau de la demande restait élevé, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A,B,C sur un an accusant une hausse de 14,7 % [+17,6 % en Corse-du-Sud, +12,2 % en Haute-Corse] contre une augmentation de 4,7 % à l'échelle métropolitaine. Si aucun public n'était épargné, les jeunes de moins de 25 ans ont été les plus affectés [+ 21,2 % par rapport à septembre 2019].

En ce qui concerne le dynamisme en matière de créations d'entreprises, Corsica Statistica fait état, pour le troisième trimestre 2020 d'un « rebond sans précédent de 90 % » par rapport au deuxième trimestre, avec la création de 1466 entreprises dans le secteur marchand non agricole en Corse. Un re-décollage nettement plus marqué que celui constaté à l'échelle nationale [+49 %]. C'est le bloc commerce-transport-hébergement & restauration qui a enregistré la hausse la plus forte [+124,3 %] avec l'arrivée de la saison estivale. Sur un an, on note une progression significative de 14,4 % de l'ensemble des créations d'entreprise, hormis pour le secteur de l'industrie [-5,3 %]. Les chiffres diffusés par l'Insee concernant le quatrième trimestre 2020, laissent cela dit apparaître une diminution du nombre de structures créées, quoique cette baisse soit plus modérée que lors du confinement de mars dernier [-5,5 %]. Par ailleurs, la croissance du trimestre précédent ayant été exceptionnelle, la progression des créations d'entreprises, en variation annuelle, reste notable malgré un ralentissement: +3,8 % par rapport au quatrième trimestre 2019. Ainsi, sur



Source : ORTC – Traitement CorsiStat



Source : AcoS – Urssaf – Traitement CorsiStat

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A,B,C sur un an accusant une hausse de 14,7% [+17,6% en Corse-du-Sud, +12,2% en Haute-Corse] contre une augmentation de 4,7% à l'échelle métropolitaine.

Sur l'ensemble de l'année 2020, 4764 entreprises ont vu le jour soit 5,5% de moins qu'en 2019.



Source : SDeS – Traitement CorsiStat

l'ensemble de l'année 2020, 4764 entreprises ont vu le jour soit 5,5 % de moins qu'en 2019. Parallèlement, à la fin du troisième trimestre 2020, le nombre de défaillances d'entreprise en cumul sur 12 mois glissants était en baisse. Il concernait en majeure partie le secteur de l'hébergement et de la restauration (23,4 % des procédures ouvertes). En termes de ratio, pour une entreprise en difficulté, plus de 17 entreprises ont vu le jour contre 12 nouvelles entités sur la même période un an auparavant.

Particulièrement éprouvé par la pandémie, le secteur des transports. «*En cumul de janvier à août 2020, les ports et aéroports de Corse ont accueilli 3,3 millions de personnes (hors croisiéristes) au départ et à l'arrivée, ce qui correspond en moyenne à 1,7 millions d'aller-retour.*» Soit une baisse de 46,5 % par rapport à 2019, alors que le début d'année avait été marqué par une progression du nombre des voyageurs. Les compagnies aériennes et maritimes ont, dès mars, subi de plein fouet un net ralentissement de fréquentation, plus particulièrement en avril et mai avec des replis supérieurs à - 90 % par rapport à la même période en 2019. Le troisième trimestre 2020 qui correspond traditionnellement à la haute saison touristique voire à ce que certains ne désignent que par l'appellation «*la saison*» a pour sa part connu une baisse de 24,7 %, ce qui correspond à plus de 1 million de passagers entrants et sortants de moins. S'il y a bien eu une reprise au cœur de l'été, elle n'a donc pas permis de rattraper la perte d'activité du printemps ni même de retrouver le niveau de la saison passée. De plus, en septembre la décroissance s'est accentuée à nouveau pour s'aggraver en novembre [-69 %]. In fine, l'année 2020 se solde par un bilan négatif de 43 %, soit un défaut de 3,5 millions de passagers par rapport à 2019. Fortement corrélée aux flux de voyageurs, la situation des établissements hôteliers insulaires a suivi une trajectoire proche: effondrement des réservations à partir de mars, taux de remplissage très bas dans les hôtels, une baisse drastique du chiffre d'affaires

et de l'emploi salarié du secteur, recours massif au chômage partiel. Idem pour la restauration, bars et restaurants étant contraints de fermer. Amorcée véritablement en juillet et août, la reprise dans l'hôtellerie a été difficile, avec un taux d'occupation proche de ¾ en août. Le nombre de nuitées a été inférieur à son niveau de 2019 [-35 % en juillet; - 15 % en août] du fait notamment de la baisse de flux de vacanciers étrangers, la clientèle française étant par ailleurs en hausse en août. Si les résultats du mois de septembre se voulaient encourageants, l'arrivée de la seconde vague épidémique et la décision de contraindre bars et restaurants à fermer à nouveau ont douché les espoirs de reprise durable.

De son côté, au vu du contexte général, le secteur du BTP a assez bien résisté. Outre des postes supplémentaires sur le trimestre (+1,3 %), il comptabilisait également près de 300 postes salariés de plus que l'année précédente, soit une hausse de 3,7 %. Reste que, dans la construction, permis de construire et mises en chantier ont diminué significativement; avec par exemple, en termes de permis, une contraction de 27,5 % à fin décembre, en cumul sur 12 mois. En termes de ventes, avec 1 260 logements proposés auprès des particuliers dans le cadre de programmes immobiliers, à la fin de l'année 2020, le stock d'invendus - constitué à plus de 90 % d'appartements - a diminué légèrement [-2,6 %] par rapport à l'année précédente. Mais le nombre de ventes réalisées sur cette période ainsi que celui des nouveaux biens proposés à la vente se contractaient de 37 %. Les prix de vente, cela dit, ne flanchaient pas puisqu'avec une moyenne de 3667 euros par m² au dernier trimestre 2020, les appartements se vendaient plus cher que l'année précédente [+5 %].

Entre la vague qu'on n'a pas su voir venir et celle qu'on n'a pas assez voulu prévenir, l'économie corse aura eu le temps de prendre une petite goulée d'air. ■ PMP



Photo Markito

DESSERTTE DE SERVICE PUBLIC MARITIME

86 M€ d'indemnisation pour la Corsica Ferries

Le 22 février, la Cour administrative d'appel de Marseille a condamné la Collectivité de Corse à verser une indemnité de 86 M€, hors intérêts, à la compagnie maritime Corsica Ferries. La conclusion d'un feuillet juridique au centre duquel est posée la question du service public maritime, plus particulièrement lors de la période estivale. Sous les précédentes mandatures, la délégation de service public pour la période 2007-2013 avait instauré le service complémentaire, censé compenser le surcroît de passagers durant la haute saison. «*Pendant 7 ans, 35 M€ ont été versés chaque année aux délégataires pour le transport des passagers. La Commission européenne puis la Cour de justice, plus haute juridiction en Europe, a jugé que ces aides d'Etat perçues pour couvrir les périodes de pointe pendant la saison touristique, ne compensent aucun besoin réel de service public et ont procuré un avantage indu aux délégataires par rapport à la concurrence. Elle a estimé à 220 M€ sur 7 ans le montant de ces subventions injustifiées et a condamné la compagnie délégataire de l'époque* à rembourser la Collectivité territoriale de Corse*» souligne un communiqué de la Corsica Ferries qui, exclue de ce dispositif, avait alors réclamé une indemnisation du préjudice subi, estimant que la collectivité avait instauré un service complémentaire qui la concurrençait de manière déloyale, tout en étant financé par des fonds publics. ■ PMP

*la SNCM

TARIF RÉSIDENT DANS L'AÉRIEN

Une accréditation contestée

Le 8 février dernier, les compagnies aériennes Air Corsica et Air France annonçaient la mise en place d'une plateforme d'accréditation pour les voyageurs désireux de bénéficier du tarif Résident corse sur les lignes reliant les aéroports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari à ceux de Paris-Orly, Marseille et Nice. Un tarif qui est donc conditionné au fait de résider effectivement en Corse, à charge pour les compagnies de vérifier le statut de résident des passagers ; d'autant que sa mise en place implique une compensation financière, estimée cette année à 90 M€. Ce qui, jusqu'alors, donnait lieu à des contrôles de documents effectués en aéroport pour chaque déplacement. Pour simplifier et fluidifier cette vérification, Air Corsica et Air France ont opté pour la délivrance d'un numéro d'accréditation, nécessaire à compter du 1er mars pour toute réservation d'un billet d'avion au tarif Résident corse et renouvelable chaque année. Pour l'obtenir, les voyageurs déposent sur la plateforme un justificatif d'identité et leur avis d'impôt sur les revenus, avec une adresse fiscale en Corse. Une disposition qui a manifestement heurté Laurent Marcangeli. Le maire d'Ajaccio a en effet fait connaître son intention d'engager une procédure judiciaire pour contester ce dispositif, se disant soucieux de la protection des données personnelles des passagers. Cette décision a par ailleurs fait l'objet d'une motion de soutien présentée ce 22 février au conseil municipal d'Ajaccio et approuvée par la plupart des membres de la majorité municipale. Par ailleurs, ce système d'accréditation a donné lieu au dépôt d'une motion devant l'Assemblée de Corse, portée par Jean-Martin Mondoloni, pour le groupe Per l'Avvene, qui demande que «*soit garanti un traitement de ces informations fiscales en conformité avec le règlement général sur la protection des données [RGPD]*» et «*que l'obligation d'accréditation soit suspendue tant que l'issue des actions de justice et l'avis de la CNIL ne seront pas connus, tout comme l'obligation de présentation du document fiscal lors de l'enregistrement*». ■ AN

17%

Les chiffres de la semaine

des seniors en France refusent le vaccin contre la Covid-19 et 16% hésitent encore, selon une enquête réalisée par Bluelinea, entreprise spécialisée dans les solutions numériques à destination des seniors. Si 67% des interrogés se disaient être prêts à se faire vacciner, seuls 27% d'entre eux avaient reçu à minima leur première injection au moment de l'enquête, du 10 au 17 février.

5,64

Les chiffres de la semaine

millions de produits de contrefaçon stoppés et saisis par la Douane en 2020 contre 4,5 millions en 2019, soit une augmentation de 20%. Sur l'ensemble des faux articles stoppés, 62% ont été repérés via le Fret express et postal et ont été achetés sur internet. Parmi les plus saisis : vêtements, chaussures et accessoires, jeux et jouets, équipements électroniques, électriques et informatiques et médicaments.

45%

Les chiffres de la semaine

des effectifs salariés du champ marchand non agricole : c'était la part, en 2017, des PME en Corse contre 30% au niveau national, indique une analyse de l'Insee parue le 18 février. Cette catégorie d'entreprises, la plus importante sur l'île, comptait alors 28 830 salariés. Entre 2008 et 2017, les PME corses ont gagné gagné 3 480 emplois, soit une croissance de 1,4% en moyenne annuelle



CREATION SOCIETE

N° 01

JOSAPIMA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 1, rue Jean Nicoli
20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à SARTENE du 29 janvier 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JOSAPIMA
Siège : 1 rue Jean Nicoli, 20100 Sartène
Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros
Objet : Acquisition et construction de tous biens immobiliers en vue de leur vente ou de leur location pour son propre compte et/ou au moyen de prises de participation, d'acquisition de tous titres ou de valeurs mobilières dans toute société ou tout groupement faisant ou non appel public à l'épargne.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Pierre, François CASTEL-LANI, demeurant Quartier Cardelli, 20116 Aullène
Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président

N° 02



Cabinet Phénix Avocats - Villeurbanne

SCI NM CORSICA en cours d'immatriculation au RCS d'ALERIA. **Siège** : A la Résidence San Marcellu, Lot n°29, Route de Corte, 20270 ALERIA. **Capital** : 1000 €. **Objet** : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. **Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS d'ALERIA (Corse).

Gérante : Madame Nathalie LASSERRE épouse GOUILLON, née le 1er janvier 1965 à BORDEAUX, de nationalité française, demeurant 239, Rue du Baron, 01090 GUEREINS. Tout associé est admis aux assemblées et participe au vote dans les conditions légales, sans clause statutaire dérogoratoire.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales donné par les associés.

N° 03

TRANSAC'IMMOBILIER

SAS au capital de 1000 euros
En cours d'immatriculation
Au RCS de Bastia
Dont le siège social est situé :
Ldt Scagazzo, Hameau de Vix
20240 Ventiseri

Avis est donné de la constitution de la SAS TRANSAC'IMMOBILIER, au capital de 1000 €.

Siège : Ldt Scagazzo, Hameau de Vix, 20240 Ventiseri.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : Sommaire : Agence immobilière.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Michaël HOUBERDON, demeurant Ldt Scagazzo, Hameau de Vix, 20240 Ventiseri.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia, du 09/02/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Objet** : L'acquisition, la propriété, la gestion par la mise à disposition des biens de la société aux associés ou autrement, l'administration, l'exploitation directe ou indirecte, par bail, location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement, et notamment des parcelles de terre et immeubles bâtis situés sur la Commune de Morosaglia [20218]. **Dénomination** : SCI PAYEN TERRA POLI. **Siège social** : Ponte Leccia, Chez Mr. Gabriel PAYEN, 20218 Ponte-Leccia. **Capital** : 1.000 €. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **Gérant** : Mr. Gabriel PAYEN, demeurant à Ponte-Leccia, 20218 Morosaglia. **Cession de parts sociales** : Librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires passés, ascendants ou descendants des associés. Toutes les cessions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales composant le capital.

Pour avis, Le gérant.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Aubagne du 15 février 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CAMALALAE
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1200 € (Mille deux cent euros)
Siège social : Lieu-dit Traginatto, Hameau de Palmento, 20220 Santa Reparata Di Balagna
Objet : Acquisition, prise à bail, gestion, location et administration de tout biens mobiliers et immobiliers.
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation eu RCS

Gérant : Mme MANZANARES Carine, demeurant : Lieu-dit Traginatto, Hameau de Palmento, 20220 Santa Reparata Di Balagna
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia [20].

Pour avis,

N° 06



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/02/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : L'ORTU CORSU
Objet social : CREATION ET ENTRETIEN ESPACES VERTS
Siège social : Lieu-dit Olivaggio, St Jean de Pisciatello, 20117 Eccica-Suarella. **Capital** : 6500 € **Durée** : 99 ans
Gérance : M. MENUGE JEAN PHILIPPE, demeurant Lieu-dit Olivaggio, St Jean de Pisciatello, 20117 Eccica-Suarella, M. MENUGE JEAN TOUSSAINT, demeurant Lieu-dit Olivaggio, St Jean de Pisciatello, 20117 Eccica-Suarella
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mezzavia du 08/02/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile de Moyens

Dénomination sociale : SOFFIA
Siège social : 14, Allée de la Gravona, Manicola Vecchia, Lotissement la Confina, Ajaccio, 20167 Mezzavia
Objet social : La mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 900 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. François, André VERO, demeurant 14, Allée de la Gravona, Lotissement La Confina, Manicola Vecchia, 20167 Mezzavia.

M. Anthony, Noël VARALDO, demeurant Lotissement La Confina 2, Lot 130, Rue du Lac Capitallo, 20167 Mezzavia.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à Sartène [20100] en date du 19 Février 2021, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : SAS LOVICHY FINANCE
Siège : 3, Cours Bonaparte - 20100 Sartène

Objet : L'activité de société holding
Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 55.000 euros, composé de cinq cent cinquante actions de cent euros chacune.

Apports en numéraire : 7.000 euros entièrement libérés à la constitution.
Apports en nature : 48.000 euros

Président : Monsieur LOVICHY Michel, demeurant à Sartène (Corse-du-Sud) 3, Cours BONAPARTE, nommée pour une durée illimitée.

Agrément : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 09 février 2021, à Bastia [20200], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : ROMY
Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : La société a pour objet :

La vente en ligne et au détail de produits cosmétiques et de bien-être, naturels et bio, maquillage, produits de beauté, soins du visage, du corps, des cheveux, soins solaires, huiles essentielles, l'hygiène et la toilette, parfums, senteurs, bougies, bijoux fantaisie et accessoires de mode, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Résidence Sainte Lucie, Bâtiment 2, Quartier Annonciade, 20200 Bastia.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Madame Ludivine, Antonia ALBERTINI, demeurant Résidence Sainte Lucie, Bâtiment 2, 20200 Bastia
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/02/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

SERVICES AGRI

Nom commercial : SERVICES AGRI
Siège social : Centre Commercial Santa-Giulia, 20110 Propriano
Capital : 2.500 €

Objet : Le commerce, la réparation, la location de tout outillage et matériel agricole ainsi que de tous produits agricoles

Président : La société AGORA, SAS au capital de 151.400 €, sise Entrée B, Résidence Cote Plage, 5 route de la Corniche, 20110 Propriano N°538607920 RCS d'Ajaccio représentée par M. MOCCHI Jean-Louis

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date à Grosseto-Prugna (Corse) du 28 janvier 2021, il a été constitué une S.A.S. :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 10.000 €

Dénomination : VERY LYS
Président : Johann THIESSON, 26, les Jardins des Marines de Porticcio, Commune de Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

Durée : 99 années.
Siège social : 26, Jardins des Marines de Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

Objet social : Le développement et l'exploitation d'un moteur e-commerce, la réalisation de prestations de type logiciel en tant que service [SaaS].

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : Soumise à agrément.
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Porto-Vecchio, du 05.02.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : L'AAS
Siège social : Renajolo, Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : La construction ou l'acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Julie, Yolande, Gabrielle SALORT demeurant Renajolo, Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/02/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

UNA STORIA

Siège social : Lieu-dit E Mure, 20221 Cervione

Capital: 5.000 €

Objet : Création et gestion de micro creche

Président : PERFETTI Laetitia, Lieu-dit E Mure, 20221 Cervione

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/02/2021 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DM CONSTRUCTION
FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 19/3 Lotissement Moulin à Vent, 20220 Ile-Rousse

OBJET : Maçonnerie générale, façades, toutes activités relevant du secteur du bâtiment, du gros œuvre.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PRESIDENT : Monsieur Vitor DA COSTA MOREIRA, demeurant 19/3 Lotissement Moulin à Vent, 20220 Ile-Rousse,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,



Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 22.02.2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

PMK INVESTISSEMENTS

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Lieu-dit Ajale, 20272 Zalana

Capital : 2.000 € par apport en numéraire

Objet : La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, dans toutes sociétés françaises ou étrangères ; toutes prestations de services, conseils en faveur des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Président : Monsieur Pierre-Marie KANABO, demeurant Chemin de Pinelli, Route d'Agliani, 20600 Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 3 février 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE :

MM MOURHAT, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1000 €, dont le siège social est au : Résidence Saint-Pierre, Bâtiment 2, étage 4, avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA ayant pour objet : Maçonnerie générale, construction de bâtiment gros œuvre et second œuvre, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

GERANCE :

Il a été nommé comme gérant Monsieur MOURHAT Zakaria demeurant au Résidence Saint-Pierre, bâtiment 2, étage 4, avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA pour une durée non limitée.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/02/2021 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'AUDACIEUSE

Forme : SASU

Siège social : Résidence A Suara - 20137 Porto-Vecchio

Objet : Création, fabrication, vente de bougies parfumées, de savons, lampes parfumées, d'odeurs d'ambiance, produits cosmétiques, tous articles de décoration et accessoires d'artisanat

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Capital : 1.000 €

A été nommé aux termes des statuts, en qualité de président, Mme GAMBIN Aurélie demeurant Résidence A Suara - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Le Président,



Etude de Maîtres

Jacques BRONZINI de CARAFFA

et Thomas LEANDRI,

Notaires associés à Bastia

(Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi, le 17 février 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI VOLTE.

Le siège social est fixé à : Santa-Réparata-Di-Moriani (20230), Hameau de Pentì, Maison des Arches.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Madame Annita Graziella Noëlle CARON, demeurant à PRUNELLI-DI-CASACCONI (20290) Place de l'Eglise et Madame Livia CARON, demeurant à BASTIA (20200) 20 rue Saint Joseph.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia (20200).

Pour avis, Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VILLE DI PIETRABUGNO en date du 15 février 2021, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CARA.ESHOP,
SIEGE SOCIAL : Alti di Luce, Ville Di Pietrabugno (Corse)

OBJET : Achats, ventes et fabrications de produits alimentaires et non alimentaires en France ou à l'étranger ; Prestations photographiques, telles que reportages, prises de vue, portraits, tirages, formations en photographie, achat revente de matériel photographique et toutes autres activités liées à la photographie ; Création de contenu sur des plateformes web de réseaux sociaux.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Oceane Baldocchi, demeurant Man de Villa, Bât A, Bastia (Corse),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

STL

Société Civile Immobilière

Au capital de 5000 euros

Siège social : Chez Mr Lucchini Toussaint
Route de Bavella - 20145 Sari-Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARI-SOLENZARA du 10 février 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : STL

Siège social : Chez Mr Lucchini Toussaint - Route de Bavella - 20145 Sari-Solenzara

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur LUCCHINI Toussaint, Albert, demeurant Route de Bavella - 20145 Sari-Solenzara

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé daté du 19 février 2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SE2C

Siège social : 52 Route des Îles Sanguinaires - Résidence Les Calanques à Ajaccio (20000)

La société aura pour objet, principalement :

- L'intermédiation en matière de location de biens immobiliers et les services de conseils et d'évaluation en rapport avec la location de biens immobiliers pour le compte de tiers,
- La prestation de services de conciergerie auprès de particuliers ou de professionnels.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 Euros

Apports uniquement en numéraire.

Présidence : La Société ITC, SAS au capital de 574.000,00 €, sise Route des îles Sanguinaires - Résidence Les Calanques - 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 828 869 826 et représentée par son Président, la SAS PRAXIS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Dominique RENUCCI.

Lors de cessions d'actions, l'agrément sera donné à la majorité représentant 3/4 des actions.

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Immatriculation au Registre de Commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la Présidence.

N° 22



SAS Alain SPADONI & ASSOCIÉS,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),
3, avenue Eugène Macchini,
Immeuble « Le Régent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître OLIVIER LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 9 février 2021, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 15/02/2021 Référence 2021 N 00104, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accès-soire, l'annexe ou le complément.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne défiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : COLETTIMMO
Siège social : Bastelicaccia [20129],

Lieu-dit Mitarza, Fontanacciu
Durée : 99 années
Capital social : 1000 euros.

Gérant : Madame Emilie Coletti, demeurant Castelnau-de-Medoc [33480], 16, Allée des Pommiers.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Olivier LE HAY, Le notaire.

N° 23

VBELEC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Jardin des Marines
de Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GROSSETO-PRUGNA du 22/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : VBELEC Siège : Jardin des Marines de Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2000 euros Objet : La réalisation, l'installation, l'achat, la vente, la pose se rapportant aux activités concernant l'électricité générale du BTP et tous systèmes électriques et téléphoniques, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Vincent BOUZA FERNANDEZ, demeurant Jardin des Marines de Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 24



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 22.02.2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : PR INVESTISSEMENTS Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : 85 Carrughju Ricipellu, 20200 Bastia

Capital : 2.000 € par apport en numéraire
Objet : La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, dans toutes sociétés françaises ou étrangères ; toutes prestations de services, conseils en faveur des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Président : Monsieur Philippe, Christian RISPOLI, demeurant 85 Carrughju Ricipellu, 20200 Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.



N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Furiani du 17.02.2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : LIA-SANTA

Siège social : 2, Allée des Hirondelles, Hameau du Soleil, Tintorajo, 20600 Furiani

Objet social : La construction ou l'acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accès-soire, l'annexe ou le complément.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Aurélia, Nastasia, Mélissa DOMINICI-CAMPAGNA, demeurant 2, Allée des Hirondelles, Hameau du Soleil, Tintorajo, 20600 Furiani.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION GERANT

N° 26

LA VILLA PLAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : Plage de Calvi
Route de la Pinède - 20260 Calvi
RCS Bastia 894 069 822

Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2021 :
- Monsieur Jean Charles CIPRIOTTI demeurant 58 Grande Rue du 8 Mai 1945, 91430 Vauhallan et Monsieur Antoine PINELLI demeurant Chemin Notre Dame de la Serra, 20260 Calvi, ont été nommés en qualité de nouveau gérant. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 27

REAL CONSULTANTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000,00 euros
Siège social : 36 Nerucciu
Hameau de Pielza - 20240 Solaro
493 602 981 RCS Bastia

Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 02 janvier 2021 :
Reine Marie Barbera, demeurant 36 Lotissement Nerucciu, 20240 Solaro (Corse), a été nommée seule gérante en remplacement de M. Alain Barbera, co-gérant décédé.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 28

CHANGEMENT de GERANT

Aux termes de décisions des associés en date du 25 janvier 2021 de la société « SCI BALEO 4 », SCI au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Ajaccio, route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - c/o M. Perrino, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 843.725.482, la démission de monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné monsieur François Dominique PADRONA aux fonctions de gérant sans limitation de durée
Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
François PADRONA, gérant.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 29

U CASONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 €
Siège : 1010 - Bâtiment B
Port de Toga - 20200 Bastia
840821011 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 01/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Route du Cap, Centre d'Affaires, Port Toga, Bât H, 20200 Ville Di Pietrabugno. Mention au RCS de Bastia.

N° 30

FLASH INFORMATIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 30.489,80 Euros
Siège social : Lotissement Stiletto
Lot N°12 - 20090 Ajaccio
R.C.S. : Ajaccio B 340 617 166

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 2021, le siège social de la Société a été fixé de Ajaccio [20090] - Lotissement Stiletto - Lot N°12 à Ajaccio [20167] - Chemin d'Acqualonga - Bât D à compter du 1er mars 2021.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, Le Gérant.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 31

CASASOU

SC au capital de 2000 €
Siège social : 4, rue Georges Huguet
92140 Clamart
533 357 117 R.C.S. Nanterre

Par décision des associés du 21/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social du 4, rue Georges Huguet - 92140 Clamart au Chemin A Sarra - Pinarello - 20144 Zonza, à effet au 21/12/2020. L'objet et la durée de la société restent inchangés. Le Gérant demeure Frédéric SOULIE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de Nanterre et immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 32

FORHOME CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 €
Siège : 232, Chemin du Petit Paris
69760 Limonest
791916125 RCS de Lyon

Par décision de l'AGE du 11/01/2021, il a été décidé de transférer le siège social au Route de Saint-Florent, Les Oliviers, Lieu-dit Castellouccio, 20232 Oletta. Président : M. Goutheraud Gilbert - Route de Saint-Florent - Lieu-Dit Castellouccio - Résidence Les Oliviers - 20232 Oletta. Radiation au RCS de Lyon et ré-immatriculation au RCS de Bastia.

N° 33

FANGORN

Société Civile au capital de 100,00 €
Siège social : Lieu-dit Suaralta
Route d'Afa, 20167 Sarrola-Carcopino
450 842 067 RCS Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire en date du 20 août 2020 a décidé de transférer le siège social au 76, avenue de la Prouveresse - 06530 Peymeinade à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite aux Registres du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 34

AUTONOMOUS CLEAN WATER APPLIANCE ROBOTICS

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 26.000.00 €
Siège social : Hameau I Croci
Le Pratu, 20140 Petreto-Bicchisano
841 218 118 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 2020, il résulte que l'article 7 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

« L'ensemble des apports effectués à la Société s'élève à la somme de 26.000 €. Cette somme représente d'une part la totalité du capital ancien, entièrement libéré, pour 8.000 euros et une somme de 18.000 euros correspondant à l'augmentation de capital décidée par les actionnaires.

Il est divisé en trois mille deux cent cinquante (3 250) actions de huit (8) euros chacune, numérotées de 1 à 3 250, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

Monsieur Jean François Rossi, à concurrence de deux mille cent douze actions, ci..... 2112 actions,

Monsieur Jean François Guiderdoni, à concurrence de neuf cent soixante-quinze actions, ci.....975 actions, La société MLR INGENIERIE, à concurrence de cent soixante-trois actions, ci.....163 actions,

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, soit trois mille deux cent cinquante actions. ci 3250 actions »

Le reste de l'article est sans changement.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
le représentant légal.

N° 35

ALZU DI CALA ROSSA

SARL au capital de 7.500 €
Siège : 5, Rue Pasteur
20137 Porto-Vecchio
447726092 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 13/06/2019, il a été décidé de réduire le capital social 2.775 €, le portant ainsi à 4.725 €. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 36

SUPDESIGN

Société par Actions Simplifiée
Capital : 44.000 €uros
Ramené à 11.000 €uros
Siège social : 12B Cours Grandval
20000 Ajaccio
R.C.S. : Ajaccio B 852 713 395

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 11 février 2021, que le capital de la Société a été réduit de 33.000 €uros par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Le capital a ainsi été ramené de 44.000 €uros à 11.000 €uros Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Présidence.

N° 37

GROUPE MARAMA

SAS à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège social : 8, rue Miot, 20200 Bastia
800 573 842 R.C.S. Bastia

Suivant PV en date du 12 février 2021, l'associé unique a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 58.000 € par émission de 5.800 actions de 10 €, pour le porter à 59.000 € ;
- puis, de réduire le capital d'un montant de 56.640 € par voie de réduction du nominal des actions de 10 à 0,40 €, le ramenant à 2.360 €.

Suivant PV en date du 13 février 2021, le Président dûment habilité à cet effet :

- a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 58.000 € et la réalisation définitive de la réduction de capital de 56.640 € : le capital social s'élève désormais à 2.360 € divisé en 5.900 actions de 0,10 € de valeur nominale.
- a modifié les articles 6 et 7 des statuts. Modifications seront faites au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 38



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

"G.A.E.C. E SCOPELLE"

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 19.400 €
Siège social : 14, Rue Raoul Benigni
Hameau de Canale
20200 San Martino di Lota
RCS de Bastia : 853 733 855

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à San Martino Di Lota du 20 janvier 2021, la collectivité des associés a décidé que l'exercice social commencera le Premier Novembre de chaque année pour se terminer le 31 Octobre, celui-ci était primitivement calqué sur l'année civile et de modifier en conséquence l'article 18 des statuts.

Pour Avis, La gérance.

N° 39

ARCREA

SARL au capital de 1.000 €
Siège : Entrée B
Résidence Côte Plage 5
Route de La Corniche, 20110 Propriano
818758534 RCS Ajaccio

Par décision des associés du 27/11/2020, il a été décidé de :

- D'étendre l'objet social à : L'activité de transports de matériaux.
- Nommer Gérant M. MOCCHI Jean-louis 5 Viago Maio, 20113 Olmeto en remplacement de MOCCHI Paul-Antoine démissionnaire.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 40

PRESSE DU DIAMANT

Société par Actions Simplifiée
En cours de transformation
En Société en Nom Collectif
Au capital de 1000 euros
Siège social : 4, avenue de Paris
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 853 475 903

Suivant délibération en date du 10/02/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société en Nom Collectif à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Les associés en nom : Madame Santa GIACOMETTI, demeurant Quartier Saint Joseph - Immeuble Fini - Bât. B1 - 20090 AJACCIO ; Madame LUCIANI PASCALE, demeurant Ld Rezzale - 20167 ALATA ; Monsieur Frédéric CHITI, demeurant Ld Rezzale - 20167 ALATA. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Il est adjoint à son objet social « la vente de tabacs », le reste de l'objet social demeure inchangé. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune. Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Mme Santa GIACOMETTI, demeurant Quartier Saint Joseph - Immeuble Fini - Bât. B1 - 20090 AJACCIO Sous sa nouvelle forme de société en nom collectif, la Société est gérée par Mme Santa GIACOMETTI, demeurant Quartier St Joseph - Immeuble Fini - Bât.1 - 20090 AJACCIO, gérante associée.

Pour avis, Le Président.

N° 41

MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 45.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Piedicervo
20240 Ventiseri
488 988 197 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 novembre 2020, il résulte que : Monsieur Jean Michel MARTINETTI, demeurant Lieu-dit PIEDICERVO, 20240 VENTISERI a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Alexandre MARTINETTI, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président.

N° 42

AGENCE IMMOBILIERE DU VALINCO SASU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 4, Impasse Quatrina
20110 Propriano
838 419 539 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 27/01/2021, il a été décidé de nommer Directeur Général Mme MOCCHI Muriel demeurant 4 rue des Pêcheurs, Résidence du port II - 20110 Propriano.
Mention au RCS Ajaccio.

N° 43

CORSE PISCINE GROUPE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300.000 €
Siège social : Casamozza
20243 Prunelli Di Fiumorbo
510 212 962 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 4 janvier 2021, Monsieur Sébastien ANDREANI, demeurant chez Monsieur Georges ANDREANI, Casamozza, 20243 Prunelli Di Fiumorbo, associé unique, a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités de la conduite et le contrôle des participations et de leurs filiales directes et indirectes, ainsi que des autres sociétés visées ci-dessus, notamment par des prestations de services d'assistance ou en matière administrative, financière, sans que cette liste soit limitative, ainsi que l'animation du groupe composé des dites sociétés ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - de transférer le siège social du Casamozza, 20243 Prunelli Di Fiumorbo au ZI de Migliacciario 20243 Prunelli Di Fiumorbo à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. - qu'il assumerait lui-même la fonction de gérant de la Société et ce pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Daniel ANDREANI, démissionnaire.

Pour avis,
La gérance.

N° 44

AVIS DE MODIFICATION STATUTAIRE

Suivant décision de l'associé unique de la société SCAD, SAS au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 834 898 181, en date du 01 février 2021, il a été décidé d'ajouter à l'objet social de la société l'activité suivante : La fabrication, la vente, directe ou indirecte, au détail, gros ou demi-gros, de tous produits carnés, ainsi que de tous produits se rapportant à ces derniers. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention.

N° 45

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2021, les associés de la SAS CORSE BIG BAG (Siren 878 769 140) dont le siège social est sis 1945 route du Village - 20290 BORGO ont décidé les modifications suivantes avec effet au 11 janvier 2021 : - Changement de Président : Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Franck RINALDI de ses fonctions de Président et nommé en son lieu et place Monsieur Christian DALDERI demeurant Hameau de Bravone - Villa n° 2 à LINGUIZZETTA [20600] L'article 23 des statuts a été modifié en conséquence.

- Transfert du siège social : Les associés ont décidé le transfert du siège social à compter du 11 janvier 2021.

- Ancienne mention : Le siège social est fixé 1945 route du Village - 20290 Borgo.

- Nouvelle mention : Le siège social est fixé 13, Lotissement Arbucetta - Immeuble Imhotep - 20620 Biguglia. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

PORTU E MARE

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Portigliolo
20110 Belvedere-Campomoro
819 058 264 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant délibérations du 15 février 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du 15 février 2021 :
- de transférer le siège social du Lieu-dit Portigliolo, 20110 Belvédère Campomoro au Stretta Natale Luciani, 20130 Cargèse,
- de nommer M. Ghjuvanni, Ugu COLONNA, demeurant Route de Peru, 20130 Cargèse, en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de M. Vincent, André, Antoine Colonna d'Istria, démissionnaire,
- et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif au siège social et l'article 16 afin de supprimer le nom de l'ancien gérant sans qu'il soit procédé à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 47

MBLS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Figarella
20200 Santa Maria Di Lota
501 725 030 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 février 2020 :

Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 03/02/2020.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte, la prise ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce de ventes au détail de vêtements pour enfants et adultes, accessoires, articles de maroquinerie, articles cadeaux, ainsi que tous articles pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités précitées.

*** Nouvelle mention :**

La création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte, la prise ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce de ventes au détail de vêtements, accessoires, articles de maroquinerie, articles cadeaux, ainsi que tous articles pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités précitées, à l'exclusion de l'activité de fabrication et de retouches.
Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 48

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 23/12/2020, les associés de la société PAYEN PIAZZA POLI, SAS au capital de 1.000.000 €, sise à Morosaglia 20218 - Ponte-Leccia, RCS Bastia 349 455 055, Mme Marina TROJANI, demeurant Route du Stade - 20218 Ponte-Leccia a été nommé Présidente à compter du 23/12/2020, en remplacement de M. Gabriel PAYEN, Président démissionnaire, pour une durée de 6 ans. Formalités au RCS de Bastia.

AUXILIAM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.000,00 euros
Siège social : Résidence Les Pergolas
Lieu-dit Punta, Rue Sainte Catherine
20217 St-Florent
892 838 939 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18.02.2021 il résulte que :
Monsieur Charly HAMELET, né le 25 mars 1991 à Bastia, Haute-Corse [20], de nationalité française, célibataire, salarié, demeurant 21 ter, Rue César Campinchi, 20200 Bastia ;
Ainsi que,
Monsieur Erwan DI GATI, né le 14 avril 1970 à Toulouse, Haute-Garonne [31], de nationalité française, marié sous le régime de la communauté depuis le 19 juin 2004 avec Mme Saveria DI GATI née Emmanuelli, demeurant Résidence Les Pergolas, Lieu-dit Punta, 20217 Saint-Florent.
Sont nommés en qualité de Directeurs Généraux pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société et ce à compter du 18.02.2021.

Pour avis, Le Président.

N° 50

FRANREVI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 425.000,00 €
Siège social : C/O Mr Rene Savelli
Chemin de Borgo, 20220 Monticello
392 171 021 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2021, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/02/2021, aux activités et opérations suivantes :

- La prise de participations dans toutes sociétés ayant une activité agricole et toutes autres activités annexes pouvant se rapprocher à cette activité notamment l'exploitation d'un gîte ou autres. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 51

AVIS

Aux termes d'une décision de l'associé unique de la société BTIC, SASU au capital de 50.000 € sis 72 D avenue du Général de Gaulle, 13580 La Fare, Les Oliviers [RCS de Salon de Provence 829 428 762], en date du 18/03/2020 :
1/ le siège social de la société a été transféré à 72 D, avenue du Général de Gaulle, ZAC de Campo Vallone, lot n°5, 20620 Biguglia ;
2/ la société TS PROMOTION, SAS au capital de 10.300 € sis ZAC de Campo, Vallone lot n°5, 20620 Biguglia [RCS de Bastia 829 660 422] a été nommée en qualité de Président de la société, en remplacement de Mme Jennifer BENNATI Président démissionnaire ;
3/ la société JP PROJET, SAS au capital de 1.000 € sis Lustincone, 20270 Aléria [RCS Bastia 488 713 637] a été nommée en qualité de Directeur Général de la société. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 52

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**RESILIAN AMIABLE
DE LOCATION-GERANCE**

La Location-gérance du fonds artisanal de plomberie exploité à RIVENTOSA [20250], qui avait été consentie suivant acte S S P en date à BASTIA du 23 Décembre 1992, par Monsieur Jean-Michel PERFETTINI et Madame Marie-Xavière PASQUALETTI au profit de la Société «SOCIETE D'EXPLOITATION PLOMBERIE PERFETTINI», a pris fin le 31 Décembre 2020 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du même jour.

Pour unique insertion.

N° 53

AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 22/02/2021, Mme Andrietti Joséphine Marie Thérèse demeurant 2 Rue sampiero Corsu, 20137 Porto-Vecchio a donné en location gérance à M Tomkowiak Bartlomiej demeurant 3 rue Danielle Casanova, 20137 Porto-Vecchio un fonds de commerce de Restauration plats à emporter pizzeria situé 6 rue docteur Camille de Rocca serra 20137 Porto-Vecchio à compter du 01/03/2021 au 01/03/2022. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois.

N° 54

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance consentie par la société dénommée L'ORIZONTE, SARL au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est fixé Centre Commercial Porticcio Plage, Ldt Marincaja di Viva, 20166 Grosseto Prugna, immatriculée au RCS AJACCIO 410 354 427, représentée par M. Paul-François CAVALLI, son gérant, à la Société dénommée RESTAURATION PORTICCIO, SAS au capital de 1.000 Euros, dont le siège est fixé résidence Bella Vista 20166 PORTICCIO, immatriculée au RCS AJACCIO 837 978 519, représentée par M. Pierre-Paul SALINI, son président, suivant acte sous seing privé en date à Porticcio du 03/03/2018 enregistré aux impôts d'Ajaccio le 12/04/2018.

Du fonds de commerce de «Restaurant», situé à Centre Commercial Porticcio Plage, Ldt Marincaja di Viva, 20166 Grosseto Prugna.
A pris fin le 15/12/2020 suivant jugement du tribunal de commerce d'Ajaccio du 14/12/2020, faisant part de la liquidation judiciaire de la société RESTAURATION PORTICCIO, locataire-gérante.
Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à Centre Commercial Porticcio Plage, Ldt Marincaja di Viva, 20166 Grosseto Prugna.

Pour unique avis signé par M. Paul-François CAVALLI, Gérant de la SAR. L'ORIZONTE, Loueur de fonds.

**INSERTION LEGALE DEBUT
DE LOCATION-GERANCE**

Suivant acte sous signature privée en date à Ile-Rousse du 08/01/2021. La Société SARL L'ESCALE, Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros, ayant son siège social Lotissement des Iles, Chez Mr Ferrandini, 20220 Ile-Rousse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 381 337 062 RCS Bastia, a donné en location-gérance à : La Société COTÉ PORT, Société par actions simplifiée au capital de 900 euros, en cours de constitution, ayant son siège social Chez SCI Carlu Maria, Lotissement des Iles, 20220 Ile-Rousse. Un fonds de commerce d'hôtel, motel, débit de boisson lic. Iv. Cat. Sis Lotissement des Iles, 20220 Ile-Rousse, pour une durée de 1 an renouvelable.

Pour avis,

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 56

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-1201

EXTRAIT

Par jugement du 08 Février 2021, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif et déclare l'impécuniosité de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

L'Association Groupement d'Action Locale des Deux Massifs Capicorsu, prise en la personne de son représentant légal ayant son siège social Maison Communale 20232 Oletta
Forme : Association Inscrite au RCS

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 57

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-548

EXTRAIT

Par jugement du 08 Février 2021, le Tribunal prononce l'impécuniosité de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

L'Association Le Petit Monde de Chiarastefanu, ayant son siège social M. Fernandez Cédric, Provence Logis Montesoro Bât A6 - 20600 Bastia
Forme : Association

Pour extrait :
Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 15-1596

EXTRAIT

Par jugement du 08 Février 2021, le Tribunal prononce l'impécuniosité de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Christiane Franceschetti épouse Bourgeois, ayant son siège social Quartier Cabanella CD - 47 Route d'Asco 20218 Multifao

Pour extrait : Le Greffier.



N° 59

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-280

EXTRAIT

Par jugement du 08 Février 2021, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association Sigma Formation Corse prise en la personne de son Président M. Fabiani Jean-Pierre, ayant son siège social Maison de la Mutualité, Avenue de la Libération, 20600 Bastia
Forme : Association

Pour extrait : Le Greffier.

N° 60

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 17-429

EXTRAIT

Par jugement du 08 Février 2021, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SCCV Anémone, ayant son siège social 20620 Biguglia
Forme : SCCV Anémone

Pour extrait : Le Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 61

HAPI CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Felasca, Lieu-dit Cavone
20167 Afa

Siège de liquidation :

Felasca, Lieu-dit Cavone, 20167 Afa
848 559 258 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020 au Felasca, Lieu-dit Cavone, 20167 Afa, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pierre, Toussaint AGOSTINI, demeurant Felasca, Lieu-dit Cavone, 20167 Afa, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au R.C.S. et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 62

AUX ANEMONES

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 38112,25 euros
Siège social : 15, Boulevard Wilson
20260 Calvi (Corse)
381 894 658 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale par une décision en date du 31 décembre 2021, après avoir entendu le rapport de CHRISTINE-GUILLAUME, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, La liquidatrice.

N° 63

Dénomination sociale :

CONNEXION

Forme : SAS en liquidation
Siège social : Résidence la Pinède
Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio
Capital social : 10000 euros
RCS Ajaccio : RCS n°819235938

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision en date du 28 février 2021, l'assemblée a :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation.

- Donné quitus au Liquidateur, Monsieur LORCHER Dominique, 100 rue des Pinsons, 83140 Six Fours les Plages, pour sa gestion et le déchargé de son mandat à dater du 28/02/2021.

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention.



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

SOCIETE D'EXPLOITATION PLOMBERIE PERFETTINI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 €

Siège social : Riventosa (20250)

R.C.S. : Bastia N° 389 692 062

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 Décembre 2020, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Décembre 2020 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à : Riventosa (20250), siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Michel PERFETTINI, demeurant à Riventosa (20250), en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 65

SAS DECOREBAT

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 10000 euros
Siège social : 6435, Rte de Bonifacio
20240 Ghisonaccia

Siège de liquidation : Lieu-dit Vadina
20240 Ghisonaccia
824 780 381 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Anna-Agathe EL BALGHITI, demeurant Ldt Vadina, 20240 Ghisonaccia, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Vadina, 20240 Ghisonaccia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

R.M.O' INVEST

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 15.000 euros
Siège social : C/O 2M Sagitta
Ld Mariccia, 20620 Biguglia

Siège de liquidation :

Chez M. MANFREDI Raymond
Rce Le Vanina - Bt C - Toga
20200 Ville de Pietrabugno
802580423 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 15/02/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. MANFREDI Raymond, demeurant Rce Le Vanina - Bt C - Toga - 20200 Ville de Pietrabugno, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez M. MANFREDI Raymond - Rce Le Vanina - Bt C - Toga - 20200 Ville de Pietrabugno.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 67

AUX ANEMONES

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 38.112,25 euros
Siège social : 15, boulevard Wilson
20260 Calvi (Corse)
381 894 658 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020, suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :
- Madame CHRISTINE GUILLAUME, demeurant à Calvi (Corse), La Signoria, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Calvi (Corse), 15 boulevard Wilson.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur.

R.M.O' INVEST

Société par Actions Simplifiée
 En liquidation
 Au capital de 15.000 euros
 Siège social : C/O 2M Sagitta
 Ld Mariccia, 20620 Biguglia
Siège de liquidation :
 Chez M. MANFREDI Raymond
 Rce Le Vanina - Bt C - Toga
 20200 Ville de Pietrabugno
 802580423 RCS Bastia

L'AGO réunie le 17/02/2021 chez M. MANFREDI Raymond - Rce Le Vanina Bt C - Toga - 20200 Ville de Pietrabugno a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. MANFREDI Raymond de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur.

HAPI CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : Felasca, Lieu-dit Cavone
 20167 Afa
Siège de liquidation : Felasca
 Lieu-dit Cavone - 20167 Afa
 848 559 258 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Pierre, Toussaint AGOSTINI, demeurant Felasca, Lieu-dit Cavone, 20167 Afa, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Felasca, Lieu-dit Cavone, 20167 Afa. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur.

STAMATA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 8000 €
 Siège social : U Scassu
 Route des Turracce - 20130 Cargese
 RCS : Ajaccio 440 380 459

Par décision de l'AGE du 02/12/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Monsieur CARACCILO Sergio demeurant à 60 Via Media Giuseppe - Milan Milan (Italie), quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/11/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

PHILMAG 5

SARL en liquidation
 Au capital de 94.000 euros
 Siège social : Maison près de l'Aqueduc
 20167 Mezzavia
Siège de liquidation :
 Maison près de l'Aqueduc
 20167 Mezzavia
 RCS Ajaccio 525 036 760

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020 au siège de liquidation l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe, Jean Paul MAGNAN, demeurant Lieu-dit Vignola, Véro, 20133 UCCIANI, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

PHILMAG 5

SARL au capital de 94.000 euros
 Siège social : Maison près de l'Aqueduc
 20167 Mezzavia
 RCS Ajaccio 525 036 760

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Christophe, Jean Paul MAGNAN, demeurant Lieu-dit Vignola, Véro, 20133 Ucciani, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Maison près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

CACCIADORI DI CASA

Société Par Actions Simplifiée
 En liquidation
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : Luna Rossa
 Lieu-dit Paese - 20172 Véro (Corse)
 849 041 041 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale des associés du 31 janvier 2021, après avoir entendu le rapport de la société NYLS CONSULTING liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la liquidatrice.

CACCIADORI DI CASA

Société Par Actions Simplifiée
 En liquidation
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : Luna Rossa
 Lieu-dit Paese - 20172 Véro (Corse)
 849 041041 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 janvier 2021, suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidatrice : NYLS CONSULTING, société à responsabilité limitée, dont le siège est à TASSIN LA DEMI LUNE (Rhône) 28 rue du Professeur Deperet, Allée de Sycomores, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 800 195 935 a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Véro (Corse) Luna Rossa, Lieu-dit Paese. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS DE SAISINE**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1
 Code de Procédure Civile
 Loi n°2016-1547
 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11/12/2006,

Madame Marthe Marie LOCHERT, en son vivant, veuve de Monsieur Albert ROSER, demeurant à Calcatoggio (20111), Lieu-dit Pevani. Née à MOLS-HEIM (67120), le 19 octobre 1944.

Décédée à Sarrola-Carcopino (20167) [FRANCE], le 26 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 17 Février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier LE HAY, notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE CESSION**AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte en date du 15/12/2020, enregistré par le service de l'enregistrement de BASTIA, le 27/01/2021, dossier 2021 00003604, référence 2B04P31 2021 A 00169, la société A CITADELLA, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé à LUMIO [20260], Lieu-dit Aliborni, Route Nationale 197, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 810 255 307, en procédure de liquidation judiciaire dont le liquidateur nommé est la SELARL Etude BALIN-COURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA], située à BASTIA [20200] 1 Rue Salavdore Viale, Immeuble U Palazzu, a cédé à la société ACQUAVIVA DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 2.102.296 euros, dont le siège social est situé à CORBARA [20220] Boulevard de Fogata, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 493 420 376, représentée par M. Bernard ACQUAVIVA, Président, un fonds de commerce de SUPERMARCHE, exploité à LUMIO [20260], Lieu-dit Aliborni, Route nationale 197, immatriculé sous le numéro SIRET 810 255 307 00011 et code APE 4711 D, moyennant le prix de 120.000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 15/12/2020. Mention sera faite au RCS de BASTIA. Les oppositions sont reçues, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception, dans les dix jours de la publicité légale dans le ressort du siège du fonds vendu au siège social de la société ACQUAVIVA DISTRIBUTION, sis à CORBARA [20220], Boulevard de FOGATA, où il est fait élection de domicile.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 221 janvier 2021, enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 10 février 2021, sous le n° 2B04P31 2021 230,

LE PACHA BASTIA, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège est Le Sirocco, 20600 BASTIA, inscrite au RCS de BASTIA sous le numéro 828 688 895,

A CEDE : à AU DELICE, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège est Résidence Casaiola, bâtiment B, rue François VITTORI, 20600 BASTIA, inscrite au RCS de BASTIA sous n° 883 954 877.

Un fonds de commerce de : Crêperie, Panini, Sandwichs, vente de boissons non alcoolisées, sis et 6, boulevard PAOLI, 2020 BASTIA, moyennant le prix de 35.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées 21 janvier 2021.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, avocat au Barreau de BASTIA, 6, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.

Pour avis,



04 95 32 04 40

COMMUNE DE VIVARIO
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

[Erratum : Annule et remplace le précédent avis, annonce n° 80, parue dans ce même journal semaine du 05/02/2021 - N°6859 **ayant le même objet]**

PORTANT SUR PROJET DE CARTE COMMUNALE

1ère insertion

Par arrêté n°062021 du 15 février le Maire de la commune de Vivario a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration de projet de carte communale, pour une durée de 31 jours : du 15 mars au 14 avril 2021.

A cet effet, le Président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable de l'élaboration de projet de carte communale est la commune de Vivario représentée par son Maire, Monsieur Venture SELVINI et dont le siège administratif est situé à la Mairie de Vivario Village.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Vivario le public, les jours et horaires suivants :

- le lundi 15 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h,
- le mardi 23 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h,
- le mardi 30 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h,
- le mercredi 14 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h.

Le dossier de projet de carte communale et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Vivario pendant 31 jours consécutifs.

Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00, ainsi que sur un registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2307>, qui sera mis à la disposition du public durant le déroulement de l'enquête publique.

Les pièces du dossier seront en téléchargement et il sera possible de déposer des observations directement sur le registre dématérialisé.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête à la Mairie de Vivario,
- soit les adresser par courrier postal à : Mairie de Vivario, Village, 20219 Vivario, à l'attention de Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, le commissaire enquêteur,
- soit les adresser par courrier électronique à mairie.vivario@wanadoo.fr avec la mention :

Objet : CARTE COMMUNALE
Mairie de Vivario
Village - 20219 Vivario
Téléphone : 04 95 47 20 05
mairie.vivario@wanadoo.fr

Pour Insertion,
Le Maire.

Liria PRIETTO

Avocat au Barreau d'Ajaccio
7, rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio
Tel : 04.95.21.49.01

Mail : l.prietto@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice d'AJACCIO, sis 4, Boulevard Masseria, le :

MERCREDI 21 AVRIL 2021 à 8H30

Département de la Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio : Les parcelles cadastrées C 426 [35 a 20 ca], 427 [6a 90 ca], 431 [10 a 60 ca], 432 [10 a 10 ca], 433 [38 a 70 ca], 434 [13 a 37 ca], 435 [22 a 10 ca], 436 [11 a 60 ca], 437 [69 a 70 ca], 438 [44 a 20 ca], 439 [45 a 20 ca], 440 [31 a 10 ca] et 905 [pour 11 a 75 ca]

Mise à prix : 600.000 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par Maître Liria PRIETTO déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de Maître Liria PRIETTO, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de Maître Liria PRIETTO, 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à AJACCIO,
Le 2 février 2021
POUR EXTRAIT. [20200438]

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

FOURNITURES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zona.

Correspondant : DYCKE Benoit,
Mairie Annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél. : 04-95-71-53-80

Télécopieur : 04-95-71-49-18

Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

Adresse internet : <http://www.zonza.fr/>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.zonza.fr/>.

Objet du marché : FOURNITURE ET POSE DE BLOCS SANITAIRES POUR LA COMMUNE DE ZONZA

Caractéristiques principales :

Fourniture et pose de blocs sanitaires pour la commune de zona

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Fourniture et pose de 2 blocs sanitaires comprenant un WC PMR avec lavage, désinfection et séchage automatique de l'assise de la cuvette, éclairage à led, lave mains, sol facile d'entretien et ballon tampon, livré et posé.

Refus des variantes.
Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois à compter de la notification du marché.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Oui

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 05 Mars 2021 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA ZONZA 2021-02

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 Février 2021.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Commune de Zona

Correspondant :

DYCKE Benoit

Mairie Annexe

20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

tél. : 0495715380

courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr



LES VIGNERONS D'AGHIONE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

AVIS DE CONVOCATION

Aghione, le 18 février 2021

Sur proposition du Conseil d'administration réuni en séance le mercredi 17 février 2021, les Sociétaires de la Coopérative Vinicole d'Aghione - Samuletto sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les résultats de l'exercice 2019/2020, cette assemblée se tiendra :

VENDREDI 5 MARS 2021 à 10 HEURES

Dans les locaux de la Mairie d'Aghione

Tous les sociétaires doivent assister ou se faire représenter à l'Assemblée pour prendre part aux délibérations portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport moral et financier du Conseil d'Administration.
2. Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/07/2020.
3. Lecture des rapports de M. le Commissaire aux Comptes.
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2020.
5. Quitus aux administrateurs.
6. Affectation du résultat.
7. Nomination/Renouvellement des administrateurs.
8. Constatation de la variation du capital social.
9. Mise à jour du règlement intérieur.
10. Mise à jour du KBIS.
11. Pouvoir pour les formalités.
12. Questions diverses.

Le Président, André CASANOVA.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.013****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif à l'exécution et l'établissement de levées bathymétriques pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse

Durée de l'accord cadre : 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

71 35 19 23 - 2/Services de levés bathymétriques

Caractéristiques principales : Il s'agit de la réalisation de levées bathymétriques et du traitement des données relevées sur les ports de Haute-Corse notamment le port de commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4-1°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Minimum annuel : 8000 Euros H.T. Maximum annuel : 40.000,00 Euros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse

Minimum annuel : 5000,00 Euros H.T. Maximum annuel : 25.000,00 Euros H.T.

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 120, 125.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

.../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 10 mars 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* De la liste des services effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Montant des prestations (55%)

Délai (15%) : Apprécie à l'aune de :

* Devis

* Travaux courants

* Travaux urgents

Valeur technique (30%) : Apprécie à l'aune de :

* La méthodologie proposée

* L'organisation de l'équipe proposée

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2021.013

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 18 février 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 18 février 2021

N° 83

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval

BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

TÉL: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.frAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Service entretien et de maintenance de vidange curage des fosses, débouchage de canalisations des bâtiments de la collectivité de corse - Relance

Numéro de référence : 2020-1DGE-0416

Date limite de remise des offres : 22/03/2021 à 15h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/02/2021

Actulegales.fr, avec votre journal

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de Infogegale

COMMUNE D'ALGAJOLA**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE / TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts
20220 ALGAJOLA - Tél : 04.95.60.70.47 / Fax : 04.95.60.64.88
Email : mairie.algajola@gmail.com

Adresse du profil acheteur (URL) : <http://www.achatspublicscorse.com>

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire

Objet du marché : Réfection du Parking [sortie Est]

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 1/2021

Caractéristiques principales :

Enlèvement des matériaux existants sur 5cm d'épaisseur
Remise en forme puis compactage
Réalisation d'une couche d'imprégnation à l'émulsion de bitume et gravillon 6/10
Réalisation d'un enrobé à chaud noir 0/10 épaisseur 5cm après compactage

Marquage au sol des emplacements réservés au stationnement

Prestations divisées en lots : Non

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Subventions publiques et autofinancement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

attributaire du marché : Voir le Règlement de la Consultation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC1, DC2,
- Celles prévues aux articles R.2142-1 à 2142-14 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019,
- Références et qualifications pour des travaux similaires,
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40 % : Prix des prestations
- 30 % : Valeur technique de l'offre
- 30 % : Délai d'exécution

Procédure : Procédure adaptée [articles L.2123-1 et L.2123-4 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019]

Obtention du dossier au format papier :

Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts
20220 ALGAJOLA - Tél : 04.95.60.70.47 - Fax. 04.95.60.64.88
Email : mairie.algajola@gmail.com

Obtention du dossier par voie électronique : Téléchargement sur le site

<http://www.achatspublicscorse.com>

Visite sur place obligatoire.

Date limite de réception des offres : Mardi 06 avril 2021 à 12h00

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
E-mail : greffe.tabastia@juradm.fr
Tél : 04.95.32.88.66 / Fax : 04.95.32.38.55

Adresse internet : <http://bastia.tribunal.administratif.fr>

Renseignements : Mairie d'ALGAJOLA

Place du Monument aux Morts - 20220 ALGAJOLA
Tél. 04.95.60.70.47 - Fax. 04.95.60.64.88
Email : mairie.algajola@gmail.com

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts
20220 ALGAJOLA

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 23 février 2021

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR
ENTRE LA RT 10 ET L'EX RD 30****COMMUNE DE TAGLIO ISOLACCIO**

(PROJET POURSUIVI PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE)

1ère insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 060-2021 du 27 janvier 2021] :

Pendant 16 jours consécutifs, du lundi 8 mars 2021 au mardi 23 mars 2021 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Taglio Isolaccio :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement

du carrefour entre la RT 10 et l'ex RD 30 ;

* l'enquête parcellaire afin de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie annexe, Route de la Mer,
20230 Taglio-Isolaccio.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 16 décembre 2020] :

Monsieur Pascal SANCI recevra le public en mairie de Taglio Isolaccio, selon les modalités suivantes :

* lundi 8 mars 2021, de 9h00 à 12h00 ;

* mardi 23 mars 2021, de 9h00 à 12h00.

Monsieur Jean-Michel ANGELINI a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (07 84 61 50 74), le mercredi 10 mars 2021, de 14 h 00 à 17 h 00, et le mercredi 17 mars 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Taglio Isolaccio.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse

[\[www.haute-corse.gouv.fr\]](http://www.haute-corse.gouv.fr).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[\[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr\]](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le mardi 23 mars 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Taglio Isolaccio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Président du Conseil Exécutif de Corse, Rond-Point du Maréchal Leclerc, 20405 BAS-TIA cedex 9.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

**ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES****COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021**ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la **Corse-du-Sud** et la **Haute-Corse**.Par arrêté conjoint de la **Ministre de la culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance** en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au **mm/colonne** dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit **1,78 € HT le mm/colonne** pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler

Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73al-informateurcorse@orange.fr**ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.**gestion@corsicapress-editions.fr

Contrairement à certains sites internet qui tentent de racoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

DERNIERES MINUTES

N° 86

CAMPING PADUELLA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Paduella
Route Nationale, 20260 Calvi
442 323 242 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05 février 2021 de la Société CAMPING PADUELLA et d'un Contrat d'apport en date du 11/01/2021 à Calvi enregistré à Bastia, sous la mention Dossier 2021 00006311, référence 2B04P31 2021 A 00256.

Monsieur Simon Jean PERETTI et Madame Rosaria FARRAS épouse PERETTI Ont fait apport à la Société CAMPING PADUELLA, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est Lieu-dit Paduella, Route Nationale, 20260 Calvi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 442 323 242 RCS Bastia, l'ensemble des éléments corporels et incorporels d'un fonds de commerce d'hôtellerie de plein air, camping, caravaning, restaurants, épicerie, bar avec exploitation d'une grande licence IV catégorie et d'un terrain à usage de camping sis et exploité Lieu-dit Paduella, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 442 323 242 RCS Bastia.

La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée au 11/01/2021. Cet apport évalué à 1.115.000 euros a été consenti net de tout passif. Il a été rémunéré par l'attribution des apports sus-désignés de 171 actions de 100 euros de nominal émises par la Société CAMPING PADUELLA à titre d'augmentation du capital social. La prime d'apport s'élève à 1.094.400 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par Madame Vanina PERETTI demeurant Rue Albert 1er, 20260 Calvi, où domicile a été élu à cet effet.

Les déclarations de créances sont à effectuer auprès du Greffe du tribunal de commerce de Bastia,

Pour avis,

N° 87

CASANOVA CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Pôle Administratif Casanova
RT 50 Terre - Plein de La Gare 200
20250 Corte
881083935 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23 février 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à par actions simplifiée a décidé de transférer le siège social du POLE ADMINISTRATIF CASANOVA, RT 50, TERRE PLEIN DE LA GARE, 20250 CORTE, à POLE ADMINISTRATIF CASANOVA, RT 50, LIEU DIT LERGIE, 20250 CORTE, et ce à compter du 23 FEVRIER 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Et de modifier la dénomination de la société de CASANOVA CONSTRUCTION par SOCIETE MEDITERRANEENNE DE CONSTRUCTION et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le président.

N° 88



Dénomination :

VITA LIBERTE PORTICCIO.

Forme : SAS.

Capital social : 2.000 euros.

Siège social :

Pôle d'Activité de Porticcio

Numéro 2 et 3, Grosseto-Prugna

20166 Porticcio.

842 264 582 RCS Ajaccio.

Aux termes d'une décision en date du 22 janvier 2021, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 89

C.S.3.I

SAS au capital de 7.622,45 euros

Lieu-dit Fontana

20220 Monticello

RCS Bastia B 421 267 691

RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce parue dans le journal ICN numéro 6861 le 19 Février 2021 concernant la dite société CS3I : C'est par erreur qu'il a été indiqué que la dissolution anticipée avait été décidée, que les comptes définitifs de liquidation avaient été approuvés, que la liquidation avait été réalisée et que la société serait radiée du RCS de Bastia.

N° 90

GARAGE COLLECTOR YS

821 765 989 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'AGE du 27/01/2021, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 91

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/02/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

TRENDEX

Siège social : Villa Marline - Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio

Capital : 1.000€

Objet : Programmation et édition de logiciels, solution technique, site internet et toute application relatifs aux nouvelles technologies d'information et de communication
Président : M. Guillaume FIGLIE, Villa Marline - Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio.

Directeur Général : M. Jean-Joseph MARIANI, 77, Carraghju di Casanova, 20290 Lucciana.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions cessibles avec l'agrément des associés
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 92



B.P.G.A.

Société à Responsabilité Limitée

En cours de liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : 64, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

64, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 432 794 717

AVIS DE REMPLACEMENT DU LIQUIDATEUR

Aux termes d'une délibération en date du 15/01/2021, l'Assemblée Générale a nommé : Je soussigné, Ludovic GABRIELLI demeurant à MONTAUBAN (82000), 100 rue Lagravette, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation en remplacement de Monsieur Pascal BOUVROT. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 93

Avis de déclaration d'acceptation d'une succession à concurrence de l'actif net

Par déclaration en date du 22/07/2020, faite au greffe du Tribunal de Grande Instance de AJACCIO, sous le numéro de succession 000053 21/000053, Mme MULLER-LE LAYEC, Amandine, Michèle, Angèle, étudiante, agissant en qualité d'héritier en vertu de la loi a déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de M. MULLER Jean-Marc, né le 23/10/1976 à Propriano [20110], décédé le 08/01/2021 à Figari [20114] domicilié croix de lecci Mucchio Bianco, 20137 Lecci. Le déclarant a élu domicile : 28, chemin des Plantiers, les Romarins, 06370 Mouans-Sartoux. L'inventaire a été réalisé en date du 22/07/2020.

N° 94

LUCCIANA BOX

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 262 Rue de Bergale

20290 Lucciana

Société en cours de constitution

Par acte sous seing privé en date du 23/02/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LUCCIANA BOX

FORME : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

CAPITAL : 100 euros

SIEGE : 262 Rue de Vergale, 20290 Lucciana

OBJET : Achat Vente de Conteneurs Bruts Et Transformés

DUREE : 99 années

GERANT ASSOCIE UNIQUE : Madame CASSETARI AURELIA demeurant 262 rue de Vergale, 20290 Lucciana,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,



N° 95

JU.DI.TEX 2A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Résidence Le BASTIO

Bât. D - 20600 Furiani

832 211 403 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : Monsieur Jean Michel RENUCCI, Président, Résidence Le Bastio, Bât. D, 20600 FURIANI.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020, il résulte que :

Le siège social a été transféré au Lieu-dit Pernicaggio, CC ATRIUM, Cellule 36-37, 20167 SARROLA-CARCOPINO, à compter du 30/11/2020. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA sous le numéro 832 211 403 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogreffe.fr
L'information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINITEL 3611 infogreffe
8.20€ + 6.88€ TTC/mois
PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22
1.26€ TTC/appel + 6.33€ TTC/mois

N° 96

UNIQUE INSERTION

Suivant acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO du 19/01/2021, il a été convenu entre Madame Martine PIQUEMAL épouse TERRAZZONI demeurant Foce Incesa, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO et la société EXPLOITATION AMBASSADOR PALOMBAGGIA SASU, dont le siège social est à Foce Incesa, Route de Palombaggia, [Corse du Sud] 20137, RCS AJACCIO N°803 318 823 de réilier amiablement à compter du 19/01/2021, le contrat de location gérance du fonds de commerce de «Chambres d'hôtes» exploité à Foce Incesa, Route de Palombaggia, PORTO-VECCHIO 20137, qui avait été conclu le 1er juin 2014 et qui s'était poursuivi depuis.

Pour avis et mention.

N° 97

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2019 de la société SARL L'ESQUINADE, SARL en liquidation au capital de 1.000€ immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 802.084.194. dont le siège social est Rue A Marina à ALGAJOLA et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur François ROSSI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



POUR ANNONCER LES RENDEZ-VOUS DE VOS ASSOCIATIONS ET COMMUNES

INFO.ICN.SERVICE

sur www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde, collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures des services divers



Réunions, colloques, meetings

Assemblées générales, conseils municipaux, messes, cérémonies, travaux



Inscriptions, recrutements, concours

JE VEUX COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE CRÉE MON COMPTE SUR www.icn.corsica/publier-une-info



LE BIO PASSE AU VERRE



*Bénéficiant de l'engouement des Français pour l'alimentation biologique,
le marché viticole bio se porte lui aussi très bien.*

Nous consommons en effet de plus en plus de bouteilles certifiées « AB ».



Le bio n'a pas seulement envahi nos assiettes, il s'immisce aussi de plus en plus dans nos bouteilles de vin*. Un Français sur trois consomme en effet du vin issu de l'agriculture biologique, ce qui représente un marché d'un demi-milliard d'euros rien qu'en France. Dans les restaurants, chez les cavistes et, dans une moindre mesure, dans les grandes surfaces, il n'est ainsi plus rare de dénicher des crus estampillés du logo « Eurofeuille ». Faut-il alors se ruer sur les bouteilles bio pour boire du bon vin ? Voici quelques éléments de réponse...

L'IVRESSE DU BIO

Autant dire que le marché de la viticulture bio ne connaît pas la crise. Si ce dernier est relativement récent (le label date de 2012), les ventes ne cessent d'exploser depuis. De plus en plus de vigneronns décident en effet de se mettre au vert pour proposer des crus de meilleure qualité. Respect du terroir, éradication des pesticides de synthèse, transparence et traçabilité séduisent ainsi les consommateurs de plus en plus avertis.

Face à la demande, et en quelques années à peine, les surfaces des vignobles produisant du vin bio ont triplé en France. L'Hexagone est d'ailleurs le troisième plus gros producteur mondial, derrière l'Espagne et l'Italie. Le Jura, l'Alsace et la Vallée du Rhône font partie du top trois des régions où les vignobles certifiés « AB » [Agriculture biologique] sont les plus nombreux.

QUID DU GOÛT ?

Quant aux esprits sceptiques, dont le palais n'a jamais goûté une larmichette de vin bio, une question continue probablement de les tarauder : les crus certifiés AB sont-ils vraiment meilleurs que les breuvages classiques ? À cette sempiternelle interrogation, les défenseurs de la viticulture bio arguent que ce mode de production est non seulement respectueux de l'environnement mais donne des crus de meilleure qualité grâce à la non-utilisation de produits de traitement et de fertilisants chimiques. Ici, priorité à la vigne donc !

Dans le vin conventionnel, et même si toute adjonction de produit est sévèrement contrôlée, on retrouve des enzymes, ajoutés au moût du raisin, des levures pour stimuler la fermentation, du soufre etc.. Mais les produits viticoles bio ne sont pas totalement exempts de ces substances chimiques pour autant ! La réglementation en vigueur autorise en effet les viticulteurs à ajouter, par exemple, 100 mg/litre de soufre dans les vins rouges et 150 mg/litre pour les blancs. Soit 25% de moins seulement que dans les bouteilles classiques...

La qualité du vin bio est tellement prise au sérieux que plusieurs études scientifiques ont été menées sur le sujet. Toutes s'accordent à dire que, de manière générale, les crus issus de l'agriculture biologique sont nettement plus qualitatifs que leurs homologues conventionnels. Mais ils sont aussi souvent plus chers : à 1,80 € de plus en moyenne, le vin vert se vend à prix d'or.

Bref, si le vin bio a plus de chance de séduire votre palais exigeant, il n'empêche qu'une piquette reste une piquette, même certifiée AB... ■

UF

* L'abus d'alcool est dangereux. À consommer et à déguster avec modération.

UNE TENDANCE PORTÉE PAR LES RESTAURATEURS

Aussi étonnant que cela puisse paraître, les vins bio ne se vendent pas spécialement chez les cavistes, mais surtout au restaurant ! Eh oui, selon une récente étude du guide référence Bettane et Desseauve, un restaurant sur deux propose des crus certifiés AB sur sa carte.

Avec les vigneronns, les restaurateurs sont ainsi les principaux acteurs et les meilleurs ambassadeurs de la tendance du vin bio.

KEVIN PETRONI

REGARD SUR D'IMPOSSIBLES RETOURS



Photo DR

Après un parcours universitaire particulièrement brillant à Paris, au cours duquel il a réalisé une analyse d'œuvres de trois auteurs contemporains – Marcu Biancarelli, Jérôme Ferrari et Jean-Baptiste Predali – tous publiés chez Actes Sud, Kévin Petroni est revenu en Corse où il enseigne les lettres en collège.

Il prépare actuellement une thèse en co-tutelle entre la Sorbonne et l'Université de Corse. Le travail qu'il a mené vient d'être publié aux éditions Classiques Garnier. À la fois littéraire et sociologique, cet essai est le premier du genre concernant la littérature corse contemporaine.

Vous avez choisi de travailler sur trois romans, Murtoriu, Nos anges et le Sermon sur la chute de Rome. Qu'est-ce qui a guidé vos choix?

Dans un article pour *Libération*, Jérôme Ferrari avait défini pour ces trois auteurs une poétique commune: «faire accéder la Corse à la dignité littéraire». Il m'a semblé que cette ambition traduisait un projet clairement défini, remettre en cause la représentation mériméenne de la Corse, remettre en cause la représentation de la Corse de carte postale. Pour ce faire, il s'agissait d'évoquer une Corse ravagée par la misère économique, sexuelle, familiale.

Le trait commun, dans ces livres, semble être le désenchantement: après l'espoir suscité par le Riacquistu, le retour au réel semble terrible. Quelles lectures ces livres nous offrent-ils de la société corse?

Je pense que les auteurs souhaitent défendre une vision réaliste de la Corse. J'entends par là de la même façon que Balzac, au XIX^e siècle, cherchait à révéler aux lecteurs les rouages de la société

parisienne, fondée sur l'ambition et l'envie. Dans cette conception poétique, il s'agit essentiellement d'une Corse noire, angoissée, «*cauchemardée*», comme l'écrit Jean-Guy Talamoni, à savoir une Corse dépouillée du moindre idéal. L'idée, me semble-t-il, était de remettre en cause toute forme d'idéalisme, en montrant l'impossibilité du retour au pays natal, réduit au rôle de périphérie des villes.

Ils parlent de la Corse, et pourtant ils sont publiés chez Actes Sud et Jérôme Ferrari a remporté le Prix Goncourt. Quelle part d'universel peut-on y trouver?

Les trois romans développent une crise des formes de vie dans la ruralité que des auteurs comme Pierre Bergounioux ou encore Jean-Pierre Le Goff, dans *La Fin du village*, avaient analysé. Cette crise est observable dans d'autres régions, comme en Italie, par exemple. Pier Paolo Pasolini l'avait déjà analysée dans ses *Écrits corsaires* au sujet de la transformation de l'économie et de la so-

«Le village est peut-être le lieu qui marque de manière remarquable le passage d'une société traditionnelle à une société moderne. Si la ville et l'urbanisation sont vraiment les fruits de la modernité, le village est le lieu même de l'enracinement. Lorsque des personnages se trouvent dans l'incapacité de l'habiter, s'aperçoivent de sa désertification ou de sa relégation au titre de périphérie, cela interroge l'individu sur sa place dans l'espace et dans le temps.»

ciété italiennes causée par le «miracle italien». Au-delà de cette crise, les romans touchent à l'universel en évoquant un thème commun à tout homme : l'écriture de la fin d'un monde, à savoir la perte de l'enfance, des repères familiaux et historiques qui préparent et annoncent la maturité, puis la mort.

Les villages sont-ils les seuls cimetières des illusions perdues? Plus angoissants à vivre que des centre-villes désertés par les commerces, que des cités ou les lotissements?

Le village est peut-être le lieu qui marque de manière remarquable le passage d'une société traditionnelle à une société moderne. Si la ville et l'urbanisation sont vraiment les fruits de la modernité, le village est le lieu même de l'enracinement. Lorsque des personnages se trouvent dans l'incapacité de l'habiter, s'aperçoivent de sa désertification ou de sa relégation au titre de périphérie, cela interroge l'individu sur sa place dans l'espace et dans le temps. Par ce biais, il crée les conditions d'une angoisse très particulière : le sentiment de ne plus avoir de repères, d'être orphelin. Dans les villes, le sentiment est différent : la ville est le lieu même de l'individu et de la construction individuelle. Toute la ville est structurée afin d'organiser spatialement la solitude. Elle est constitutive de l'espace urbain.

À quel courant littéraire rattacheriez-vous ces livres?

Si les livres partagent un même projet littéraire, ils ne sont pas tous construits narrativement de la même façon. *Murtoriu* adopte une structure plutôt composite : c'est à la fois un pamphlet sur la société corse, une sorte d'autofiction qui met en regard deux destins. Le livre me semble influencé par *La Route* de Cormac McCarthy et les romans américains. Le *Sermon sur la chute de Rome* est un roman qui doit beaucoup à *La Route des Flandres* de Claude Simon, aux sermons de Saint Augustin auxquels le narrateur emprunte sa méditation sur la mort, ainsi qu'au *Réel et son double* de Clément Rosset. Ce dernier apporte au roman sa tonalité ironique : les personnages sont habités par des aspirations et des rêves qui sont incapables de résister à la brutalité du réel. Dès le début, le roman nous annonce que le projet de fondation du bar des héros se soldera par un échec. C'est le propre même de la fatalité chez les Grecs, le futur est déjà annoncé avant que les hommes aient pu mener la moindre action. Tout est joué d'avance. Enfin, dans le cas de Jean-Baptiste Predali, il me semble que le roman est très imprégné des œuvres de Faulkner. *Nos Anges* est une œuvre métalittéraire dans laquelle le narrateur interroge les matériaux à la disposition de la narration, les éléments qui constituent la décharge, les éléments qui conditionnent la mémoire du personnage principal, afin de mettre au point, par la suite, un récit possible : l'un pour expliquer la mort de ce bébé retrouvé dans une décharge ; l'autre pour donner à l'homme recherché une histoire.

Après un parcours universitaire à Paris, un essai publié aux Classiques Garnier vous revenez en Corse et, un peu comme les intellectuels, personnages ou auteurs des trois romans que vous étudiez, vous enseignez dans un collège de périphérie. Ne craignez-vous pas le désenchantement?

Honnêtement, j'ai beaucoup de chances de travailler là où je me trouve. J'y ai rencontré des personnes formidables, et je suis particulièrement fier d'enseigner avec des élèves aussi impliqués et intéressants. Pour tout dire, je ne parlerais pas, dans mon cas, de désenchantement : revenir en Corse, c'était une évidence ; c'était revenir chez moi, c'est un choix. Je ne suis pas touché par le désenchantement. À titre personnel, intime, je lutte plutôt contre ce qu'Alain Finkielkraut nomme l'hébétude. Ayant un tempérament plutôt oisif, je crains énormément l'inactivité, le silence, la solitude, tout ce qui me renvoie au vide et au désœuvrement. C'est sans doute le fruit d'une peur importante de la mort. Donc, je passe une partie de mon temps à ma table, à travailler et à lire, et une autre partie, à parler, à marcher et à embêter mes amis.

À 27 ans, vous n'avez pas connu de l'intérieur le Riacquistu.

Quelle image vous en faites-vous? Quelle incidence a-t-il eu selon vous?

J'en garde l'image d'une période flamboyante qui a permis à la Corse de se doter d'institutions essentielles à la transmission de sa culture et de ses spécificités. Sans le Riacquistu, ce livre n'existerait pas. Il a permis l'émergence de poètes, de chanteurs et de chanteuses de grand talent, des linguistes, des historiens de première importance ; il a aussi élaboré des outils pédagogiques essentiels pour transmettre une langue, le corse, sans quoi la langue se serait perdue. Il en reste une mémoire, une source d'inspiration, des modèles à suivre ou à discuter, comme tout modèle, je pense.

Le sous-titre de votre livre est Crise des formes de vie dans la littérature corsophone, or seul Murtoriu a été publié en langue corse. Pourquoi corsophone?

Je comprends tout à fait cette interrogation. Le terme m'a été reproché, et à juste titre. Corsophone renvoie, en effet, à la littérature d'expression corse. Dans l'ouvrage, je souhaitais l'utiliser dans une autre approche : il s'agissait d'évoquer une littérature dans ses différentes langues, le français, le corse, l'italien, à l'instar de la littérature québécoise, qui, tout en étant en français ou en anglais, n'en demeurerait pas moins une littérature spécifique. Corsophone était pour moi une manière de ne pas utiliser le terme de francophone, de souligner une spécificité insulaire qui procédait de ce jeu entre les langues. La chose n'est pas arrêtée, et je reviendrai sans doute sur ce point en proposant des évolutions nées des discussions et des critiques que j'ai pu noter. ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI

Days

Les centres commerciaux vous manquent ? Vraiment ? Allez donc faire un tour dans celui-ci. Days est un gigastore, au cœur d'une mégapole. Sur six étages, plusieurs dizaines de kilomètres carrés et 666 rayons thématiques, on y vend de tout. Absolument tout. De l'électro-ménager à l'escort-girl en passant par les animaux sauvages, ou le contenu des poubelles de vos stars favorites. La devise de la maison est que « *tout ce qui est en rayons sera vendu et tout ce qui est vendable sera en rayons* ». Vous y trouverez fatalement ce qui vous manque et plus encore ce qui ne vous manquait pas mais qu'on a su vous donner envie d'acquérir sur le champ. Au septième et dernier étage, où ils vivent reclus, les sept fils du fondateur, Septimus Day, veillent au grain. L'essentiel de leur vie se consacre à surveiller la courbe des ventes et chercher de nouveaux moyens d'augmenter leurs bénéfices. Parfois, il leur faut aussi résoudre les petits différends internes à l'entreprise, telle la guerre que se livrent les Technoïdes, employés du rayon informatique, et les Rats de bibliothèque qui officient au rayon librairie. Car travailler chez Days, c'est plus qu'un job, c'est un enrôlement qui confine à l'aliénation ; on ne s'appartient plus vraiment. C'est vrai pour chaque salarié, qu'on soit hôtesse, chef de rayon ou Fantôme, un de ces membres de la sécurité du magasin qui ont l'art de passer inaperçus pour mieux fondre, à l'improviste, sur un voleur. Les interceptions se déroulent généralement en douceur et donnent rarement lieu à des poursuites, les frères Day préférant tenir la justice à l'écart de leurs affaires, mais si le voleur se montre récalcitrant, il joue sa vie : certains Fantômes sont habilités à les neutraliser définitivement. C'est que Days est une sorte d'état dans la ville, avec ses propres lois, que nul ne songe à remettre en cause. De même que nul ne songerait à le boycotter au prétexte que les nombreuses ventes-flash qui sont organisées chaque jour donnent lieu à des émeutes violentes, avec leur lot de clients blessés, mutilés voire tués. Ce qui ne prête pas à conséquence puisque tous les clients du gigastore signent une décharge au moment de recevoir la carte qui leur ouvre les portes du magasin. En effet, l'idée de génie de Septimus Day a été de créer un temple du commerce où n'entrent que ceux qui ont les moyens d'acquérir une carte d'accès. Ce qui a eu pour conséquence créer des castes de consommateurs. Le détenteur d'une carte Iridium méprisera ainsi celui qui n'a pu s'offrir qu'une Silver, lequel se montrera condescendant avec celui qui est tout juste parvenu à payer la basique carte Aluminium... mais qui pourra toujours se consoler à la vue des pauvres condamnés à rester dehors, massés devant les vitrines animées du gigastore. Enfant, Linda était de ceux-là et malgré les tendres sourires dubitatifs de sa mère elle a toujours clamé qu'elle aurait sa carte, un jour. Et, à force d'économies, de sacrifices, ce jour est venu. Son ambition se concrétise enfin. Pendant ce temps, Franck, un Fantôme aguerri, espère avoir trouvé la force de démissionner, de s'arracher à Days tandis que Miss Dalloway, responsable du rayon livres, songe à l'éradication pure et simple du rayon informatique. Une journée comme autre commence dans le plus célèbre gigastore du monde, où le client n'est pas toujours roi. D'ascenseurs en galeries, James Lovegrove embarque son lecteur dans l'enfer du consumérisme, d'autant plus glaçant qu'à bien y regarder, il ne situe qu'à une ou deux rampes d'escalator au delà de notre réalité, dans un futur bien peu lointain. ■ EM

Editions Bragelonne et J'ai Lu (version poche). Disponible également en format numérique.



Histoires d'œuvres: Mohamed Aïssaoui

Né à Alger en 1964, Mohamed Aïssaoui est, depuis 2001, journaliste au *Figaro Littéraire*, spécialisé en littérature française et francophone. Auteur d'une anthologie sur les écrivains et la ville d'Alger, *Le Goût d'Alger* (Mercure de France, 2006), il a obtenu le Prix Renaudot de l'essai ainsi que le Prix RFO du livre pour son essai historique, *L'Affaire de l'esclave Furcy* (Gallimard, 2010) qui traite du procès qu'un esclave bourbonnais, Furcy Madeleine, intenta en 1817 à son maître afin de faire valoir son statut d'homme libre. Cet ouvrage a par la suite été adapté au théâtre. En 2020, il a publié chez Gallimard *Les Funambules*. Le récit d'un homme qui a quitté son pays natal à 9 ans, en compagnie d'une mère aimante, dévouée, mais fortement handicapée par son illettrisme, perdue, entre deux pays et les difficultés pour survivre. Devenu adulte, il prête sa plume aux « sans-voix », aux anonymes et, à la demande d'un ami neuropsychiatre, prend part à une expérience qui vise à permettre à des personnes démunies de s'exprimer, se libérer grâce à l'écriture. Lui revient alors le souvenir d'un amour de jeunesse... Invité par l'association Racines de Ciel, Mohamed Aïssaoui s'entretient avec Sandra Alfonsi, à propos, notamment, de ce roman. Cette rencontre est à suivre en direct, le 26 février à 18 h 30, sur le Facebook live de Racines de ciel (www.facebook.com/RacinesDeCielAjaccio/). ■ PMP



CARNETS DE BORD

MARS,

LA VIANDE ET

L'ISLAMOGAUCHISME

par Béatrice HOUCARD



De quoi aurait-on parlé cette semaine au zinc des bistrot, si les bistrot avaient été ouverts ? Aurait-on parlé de l'islamo-gauchisme, au *Balto* à Dijon et au *Tabac du Prado* à Bastia ? Peut-être. Non pour se prononcer sur la question de savoir si la notion même d'islamo-gauchisme, cette proximité supposée entre des idéologies ou partis de gauche et les islamistes, a une valeur scientifique, mais pour s'interroger sur tous les sujets qui minent l'Université française. Citons l'intersectionnalité «*le fait d'analyser le monde et toutes les matières par le biais de la race, du genre et de la classe sociale*» ; l'écriture inclusive, qui promet aux enfants de sacrés problèmes en orthographe ; la censure de plus en plus fréquente des chercheurs qui ne pensent pas «bien» : suppression d'une formation sur «*la prévention de la radicalisation*» à l'Université Paris 1, annulation à l'Université de Lille, sous prétexte d'islamophobie, d'une pièce de Charb, assassiné à *Charlie Hebdo* par les frères Kouachi, ou promotion à Sciences-Po d'un «*Hijab day*» annuel...

Oui, il y a bel et bien un sujet de réflexion, de polémique et d'inquiétude, et la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, n'a sans doute pas eu tort de soulever la question de l'islamo-gauchisme. Mais, comme toujours, il y a le fond du débat et son opportunité. En pleine crise du Covid, la fermeture des universités (alors que les élèves des classes préparatoires continuent d'étudier normalement) et la situation de solitude, de détresse et souvent de pauvreté dans laquelle se trouvent des milliers d'étudiants, à cause de la disparition des «petits boulots» habituels, auraient mérité davantage d'attention. Le «repas à 1€» promis et promu par Emmanuel Macron ne semble pas suffire, puisque les bénévoles des associations, Restos du cœur et autres, voient de plus en plus d'étudiants faire la queue pour chercher à manger. C'est l'urgence du moment, plus que la commande au CNRS d'une enquête sur l'islamo-gauchisme à l'Université.

Aurait-on parlé des repas sans viande dans les cantines de Lyon, au *Mirabeau* à Montargis et au *Pacha bar* d'Armentières ? Probablement, car le sujet intéresse tout le monde. Officiellement, il s'agit d'une mesure provisoire prise par le maire écolo de Lyon, Grégory

Doucet (déjà célèbre pour ses propos contre le Tour de France ou le passage de la patrouille de France au-dessus de sa ville le 14 juillet) afin de faciliter l'organisation des cantines scolaires pendant la pandémie. Mais comment ne pas y voir un bout d'idéologie des écologistes, dont les plus extrémistes rêvent de supprimer la chasse et l'élevage pour manger des steaks de soja ? Là aussi, il y a un vrai sujet et on n'est sans doute qu'au début de nos (mauvaises) surprises.

COCORICO

Aurait-on parlé de la planète Mars, à *La Civette* à Montauban et au *Gladick* à Quimper ? Sûrement. Comment ne pas être interloqué par les images de celle qu'on appelait la «planète rouge», à plus de 55 millions de kilomètres de la terre, et dont les ocres rappellent le massif de l'Esterel ? On a vu l'atterrissage, après sept mois de voyage, de l'astromobile «*rover*» baptisé *Perseverance*, et entendu une bourrasque de vent. Entendre le vent qui souffle sur Mars, vous imaginez la prouesse ? La mission américaine consistera à rapporter des roches afin que l'on tente de savoir (enfin !) s'il y a ou non présence de signes témoignant d'une «*vie microbienne ancienne*». Mais il va falloir être patient : le retour n'est prévu qu'à l'horizon 2031.

Au comptoir, devant le café ou la bière, on aurait sûrement entendu pousser un petit cocorico (l'une des caméras de *Perseverance* a été conçue à Orléans) mais aussi dire que tout cela coûte cher et ne sert à rien, comme lors du premier pas sur la Lune, le 21 juillet 1969. Rien de plus faux. Notre vie quotidienne est pleine d'inventions qui doivent beaucoup à la conquête spatiale, des pneus radiaux à la perceuse sans fil (certes non essentielle...), des airbags aux pompes à insuline ou d'assistance ventriculaire aux «*stents*» qui débouchent les artères, aux IRM, aux freins du TGV, aux détecteurs de fumée. Elles se comptent désormais par milliers et ont déjà révolutionné médecine et chirurgie. Sans oublier le GPS, devenu familier jusque sur nos smartphones, et tous les moyens d'observation qui aideront à l'observation du réchauffement climatique. Si l'aventure martienne remettait le progrès à la mode, on ne s'en plaindrait pas. Et puis, «*Persévérance*», c'est un joli nom ■

LA COVID-19 FAIT SES PREMIERS MORTS EN EUROPE



Photo Aneta Esz

Comme depuis plusieurs hivers, en février 2020, la Corse est à nouveau la proie des flammes. Le 4, un incendie éclate à Quenza et se propage rapidement vers Solaro, attisé par un vent fort et des températures anormalement élevées pour un mois de février. Un temps tellement doux que la neige est une fois de plus aux abonnés absents dans les stations de l'île. De quoi augurer un lourd impact financier pour les professionnels du secteur. Mais alors que l'incendie de l'extrême-sud semble en voie d'être maîtrisé, la tempête Ciara et ses vents chauds font basculer la situation une semaine plus tard. Attisé par des rafales allant jusqu'à 140 km/h, le feu ravage plus de 5000 hectares de maquis et de pins. On frôle même la catastrophe humaine, et les habitants de Sari doivent un temps rester confinés chez eux, tandis que le monastère des sœurs de Bethléem est évacué. Face à ces événements, Christophe Castaner, toujours ministre de l'Intérieur, se déplace sur les lieux le 12 février et déplore la multiplication des feux hivernaux. Durant cet épisode venteux, et malgré l'interdiction de l'emploi du feu, une trentaine de départs, en majorité d'origine humaine, sont recensés sur l'île et ravageront également jusqu'à 400 hectares dans le défilé du Lancone. Pendant ce temps-là, un autre type de feu couve : la Chine croule sous la vague des malades du Covid-19, et l'épidémie ne cesse de gagner du terrain sur la planète. Trois continents sont désormais touchés et la situation devient si alarmante que l'OMS commence à évoquer un risque de pandémie. Le 15, un touriste chinois de 80 ans décède alors qu'il est hospitalisé à Paris. C'est le premier mort européen. Mais c'est l'Italie, pays européen le plus touché, qui paie le plus lourd tribut. Sans avoir le temps de comprendre ce qui lui arrive, elle voit les foyers de contamination se multiplier, notamment en Lombardie et en Vénétie. Au point qu'une dizaine de villes sont placées à l'isolement, et que les carnivals, dont celui de Venise, les manifestations culturelles et les événements sportifs commencent à être annulés, les uns après les autres.

À l'heure des vacances d'hiver, durant lesquelles beaucoup de Corses ont coutume de séjourner dans la péninsule, l'inquiétude monte sur l'île. Des réunions sont organisées au sein des deux préfectures, et à quelques jours du retour des vacanciers, les compagnies maritimes et aériennes décident de diffuser des messages pour informer leurs voyageurs de la conduite à suivre en cas de retour d'une zone à risque. Pas suffisant pour faire taire l'angoisse

de ce retour des vacances, qui pousse même de premières voix à demander l'arrêt des rotations maritimes et aériennes avec l'Italie pour protéger l'île. Tant bien que mal, le préfet Franck Robine, récemment arrivé, tente de rassurer la population. À l'époque, il est exclu d'effectuer des contrôles systématiques des passagers. Dans le même temps, chaque jour de nouvelles rumeurs de cas confirmés de Covid-19 sur l'île enflent, nourries par les réseaux sociaux. Une hypothèse à laquelle la Corse est loin d'être préparée : si un cas venait à se déclarer sur l'île, la principale option est alors de l'évacuer rapidement vers la Timone, les hôpitaux insulaires n'étant pas encore aménagés selon les directives nationales afin de limiter les risques de contamination. Même les prélèvements effectués sur des cas suspects doivent encore être envoyés sur le continent pour analyse.

Pourtant le temps presse. À la fin du mois, Olivier Veran, tout nouveau ministre de la Santé, déclare que la situation est sérieuse en France et que le pays doit se préparer à une épidémie. Dans la foulée, il annonce l'annulation des rassemblements de plus de 5000 personnes en milieu confiné. Entre-temps, du 17 au 24, un événement a priori insignifiant s'est tenu à Mulhouse. Hors de question pour ses organisateurs d'annuler ce grand rassemblement évangélique auquel ont participé de 2500 personnes venues de toute la France. Ce sera là le point de départ d'un immense cluster qui touchera plusieurs régions de France. La Corse n'y échappera pas, cette fois. ■ **Manon PERELLI**

Un an plus tard

La pandémie de Covid-19 meurtrit toujours les 5 continents, et les nouveaux cas continuent de se compter par milliers chaque jour. Pour tenter d'endiguer l'épidémie, depuis mi-décembre, la France vit sous couvre-feu, et est contrainte de garder closes les portes de ses lieux culturels et salles de sport.

En Corse, après avoir flirté avec le haut du podium, le taux d'incidence se maintient désormais à un niveau plus bas que la majorité du territoire français. Pour autant, sur l'île les vacances de février ont un goût particulier cette année. Beaucoup ont d'ailleurs renoncé à traverser la mer. Ironie du sort, s'ils auraient pu profiter d'un bel enneigement dans les stations de ski insulaires, celles-ci n'ont pu ouvrir en raison de la situation sanitaire. ■



06 43 73 07 40

**AGIR
PLUS**

SOLUTION TRAVAUX BONIFIÉS

**JUSQU'À 100%
DE VOS TRAVAUX FINANCÉS***

ISOLATION, EAU CHAUDE, CHAUFFAGE...

Faites votre simulation de Prime économies d'énergie et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/

